



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail



PROGRAMME BENKADI

RAPPORT FINAL ETUDE DE BASE 1 BENKADI

THÈME : Etude sur le niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées

Equipe Dr BAMBA Adama

Septembre 2021



SOMMAIRE	Error! Bookmark not defined.
RÉSUMÉ	Error! Bookmark not defined.
LISTE DES TABLEAUX	Error! Bookmark not defined.
LISTE DES FIGURES.....	Error! Bookmark not defined.
REMERCIEMENTS	Error! Bookmark not defined.
ACRONYMES.....	Error! Bookmark not defined.
I. INTRODUCTION	Error! Bookmark not defined.
II. LOCALITES CONCERNEES ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	Error! Bookmark not defined.
III. RÉSULTATS.....	Error! Bookmark not defined.
IV. ANALYSE DES POUVOIRS.....	Error! Bookmark not defined.
V. NOTE DE PLAIDOYER	Error! Bookmark not defined.
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	Error! Bookmark not defined.
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	Error! Bookmark not defined.
TABLE DES MATIERES	Error! Bookmark not defined.
ANNEXES A : LES GUIDES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS ET FOCUS GROUP	Error! Bookmark not defined.
ANNEXE B : LES ACTIVITES EN IMAGE	Error! Bookmark not defined.

RÉSUMÉ

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet BENKADI Côte d'Ivoire. Elle a pour objet de déterminer le niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

Les localités concernées par l'étude sont notamment San-Pedro, Fresco, Grand-Lahou, Grand-Bassam et Abidjan pour la thématique érosion côtière et Man, Bouaflé, Soubré, Grand-Lahou et Abidjan pour la thématique aires protégées.

La méthodologie s'est appuyée sur une approche essentiellement qualitative. Elle a été réalisée à partir d'entretiens semi-directifs et de « *focus groups* ». Les entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés avec des responsables des ministères et structures techniques au niveau central et décentralisé en charge de la préservation des aires protégées et de la lutte contre l'érosion côtière, des organisations de la société civile (OSC), des leaders communautaires et des responsables de faitières des OSC. Les « *focus groups* » ont été organisés avec les acteurs pertinents au regard de la problématique de l'étude. Le critère d'homogénéité a concerné le sexe (homme et femme), l'âge et le groupe ethnique (autochtones, allochtones et allogènes).

L'étude a permis de relever entre autres une faible représentativité des OSC sur les deux thématiques abordées, d'où une faible capacité des OSC à influencer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Cependant, lorsqu'elles s'unissent, elles parviennent à influencer certaines décisions. On note que leurs actions sont essentiellement basées sur le plaidoyer et la sensibilisation. Toutefois, elles sont parvenues à faire des recommandations aux décideurs. Une analyse des pouvoirs basée sur le plan opérationnel du Power Scan a permis de relever les limites du système, acteurs et réseaux, structures et normes, politiques et contestations, ensuite quelques leviers ont été identifiés comme points d'entrée pour le changement. Enfin, en vue de donner une orientation à la CSCI dans son étude, une note de plaidoyer a été élaborée.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Aires protégées, Erosion côtière, société civile, Benkadi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localités choisies pour les enquêtes et groupes de travail	16
Tableau 2 : Récapitulatif des entretiens individuels réalisés et focus group par localité.....	21
Tableau 3 : Les OSC rencontrées pendant les enquêtes.....	25
Tableau 4 : le statut des recommandations des OSC	34
Tableau 5 : Les indicateurs de résultats	45
Tableau 6 : Récapitulatif statuts, positions, niveau d'intervention, influence et ressources des différents acteurs de l'érosion côtière	53
Tableau 7 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes de la lutte contre l'érosion côtière. Les symboles utilisés sont définis comme suit : (x) Aucune relation ; (=) Pouvoir avec (travailler ensemble) ; (+) Pouvoir sur (est dominant) ; (-) Est dominé par.....	57
Tableau 8 : Récapitulatif statuts, positions, niveau d'intervention, influence et ressources des différents acteurs	62
Tableau 9 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes de la gestion des aires protégées. Les symboles utilisés sont définis comme suit : (x) Aucune relation ; (=) Pouvoir avec (travailler ensemble) ; (+) Pouvoir sur (est dominant) ; (-) Est dominé par.....	66
Tableau 10 : Niveau d'influence du levier pour aboutir à un changement	73

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des localités concernées par les enquêtes sur les thématiques des aires protégées et érosion côtière dans le cadre du projet BENKADI.....	15
Figure 2 : Schéma simplifié du cadre juridique	37
Figure 3 : Schéma simplifié des relations entre acteurs du système. *Les groupes sociaux sont définis en fonction des thématiques, par exemple dans le cadre des aires protégées la communauté villageoise peut être subdivisée en plusieurs groupes sociaux (autochtones, allogènes etc.).....	51
Figure 4 : Relations de pouvoir entre acteurs de la lutte contre l'érosion côtière	58
Figure 5 : Schéma simplifié des raisons des contestations et probables crises de confiance entre acteurs.....	71

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de :

- Du gouvernement Néerlandais pour le financement du projet BENKADI ;
- Aux préfets des différents départements étudiés pour les autorisations accordées ;
- Aux chefs de village pour avoir accepté que les activités aient lieu dans leurs villages ;
- Au Directeur de la lutte contre le changement climatique pour sa disponibilité et son soutien ;
- A l'Université Félix Houphouët Boigny pour le local de formation ;
- Aux coordinateurs régionaux de la CSCI pour leur assistance sur le terrain dans la mise en place des « *focus groups* », l'organisation des entretiens et l'obtention des autorisations administratives ;
- Aux leaders communautaires des villes et villages visités pour leur soutien ;
- Au réseau des alumni WASCAL de Côte d'Ivoire pour son accompagnement ;
- Au Laboratoire Mixte International Nexus Climat-Agriculture-Eau-Énergie ;
- Au Président et Vice-président de l'OI-REN, pour leur grande disponibilité ;
- Aux participants aux « *focus groups* » et entretiens individuels pour leur disponibilité ;
- A tous nos enquêteurs, pour leur sens de professionnalisme et particulièrement à Emmanuel ;
- A toutes les personnes qui en action ou en pensée ont contribué à la réussite de cette étude.

ACRONYMES

ANDE : Agence Nationale de l'Environnement ;

APV-FLEGT : Accords de partenariat volontaires, Forest Law Enforcement, Governance and Trade

CIAPOL : Centre Ivoirien Antipollution ;

CNDD : Commission Nationale du Développement Durable ;

CNDFB : Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse ;

CSCI : Convention de la Société Civile Ivoirienne ;

CRSTE : Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de L'environnement ;

DLCC : Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques ;

FNDE : Fonds National De l'Environnement ;

IFFN : Inventaire Forestier et Faunique National ;

MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts ;

OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;

OI-REN : Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles

ONG : Organisation Non-Gouvernementale ;

OSC : Organisation de la Société Civile ;

PASCiB : Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin ;

PFO/FEM : Point Focal Opérationnel du fonds pour l'environnement mondial ;

REDD+ : Réduction des Émissions de gaz à effet de serre due à la Déforestation et à la Dégradation des forêts

SECO-ONG : Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali ;

SODEFOR : Société de Développement des Forêts ;

SPONG : Secrétariat Permanent des ONG ;

UE : Union Européenne

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

WACA : Programme de gestion du littoral ouest africain

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Créée en 2005, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est une faîtière d'organisations apolitique, laïque, non régionaliste, non raciale et à but non lucratif dont l'objectif général est d'influencer les processus politique, économique et social pour le bien-être des populations résidant en Côte d'Ivoire. Sa mission vise ainsi à promouvoir l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les droits humains, la démocratie participative et inclusive.

La CSCI, en collaboration avec quatre plateformes d'ONG de la sous-région ouest-africaine, que sont la Plate-forme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (PASCIB) au Bénin, le Secrétariat de Concertation des ONG nationales au Mali, (SECO-ONG) et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina Faso, mettent en œuvre, sous le lead de l'organisation hollandaise WOORD EN DAAD, le projet intitulé « BENKADI », financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Ce projet de plaidoyer entend mobiliser conjointement les membres de ces organisations ouest africaines autour de l'ambition de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer et anticiper les effets des changements climatiques sur les communautés vulnérables du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire.

La durée du projet est de 5 ans (2021-2025) et prend en compte l'amélioration de l'espace civique dans le pays en matière de dialogue avec les pouvoirs publics. Son objectif stratégique est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap.

En Côte d'Ivoire, le projet met l'accent sur deux principales problématiques :

- L'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines dans les 5 régions du sud ;
- La préservation de 7 principales aires protégées face aux agricultures extensives dans 10 régions du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) a initié une importante étude portant sur « Le niveau de contribution de la société civile

ivoirienne au débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ».

Les résultats de cette activité devraient permettre de renseigner l'indicateur suivant :

- Le nombre de recommandations des OSC acceptées par les décideurs en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées (CI-RI5a)

C'est dans l'optique de disposer de l'état actuel de ces informations sur ces indicateurs que la présente étude est réalisée.

I.2. LES THEMATIQUES ABORDEES EN COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE BENKADI

I.2.1. Aires protégées

I.2.1.1. Définition

Une aire protégée (AP) est, selon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés ». A ce titre, elle assure la pérennité des spécimens de faune et de flore, la conservation durable de la biodiversité au profit des populations actuelles et des générations futures. Elle fournit un grand nombre de services écosystémiques bénéfiques aux populations, parmi lesquels : la recharge de la nappe phréatique, la production d'oxygène grâce à la photosynthèse des végétaux, l'absorption ou la séquestration du carbone, réduisant ainsi les gaz à effet de serre, l'offre d'un cadre d'activités sportives, d'écotourisme et de récréation du public, la préservation des valeurs culturelles etc. [1].

I.2.1.2 Justification du choix de cette thématique

« Selon la dernière évaluation des ressources forestières mondiales effectuée en l'an 2000, le couvert forestier continue de régresser de façon alarmante presque partout dans le monde, à un rythme moyen, fort et élevé selon les régions. Ainsi, entre 1990 et 2000, la planète a perdu chaque année près de 10,7 millions d'hectares de forêts ». Ces propos du Professeur Mohamed Ali MEKOUAR sont symptomatiques de ce que l'un des défis environnementaux mondiaux de notre époque demeure la conservation de la biodiversité forestière [2].

Aussi, selon certains constats : « La dégradation de bon nombre d'écosystèmes est prête à atteindre un point de non-retour. Ainsi, la disparition particulièrement rapide de toute une série de milieux naturels irremplaçables, dont les milieux forestiers tropicaux sont les plus menacés, suscite une vive inquiétude chez les naturalistes. Le nombre de forêts tropicales abattues ne fait que croître, à tel point qu'elles auront complètement disparu de la planète d'ici le milieu du siècle prochain ».

La situation est également la même en Côte d'Ivoire. En effet, avec 12 millions d'hectares de forêts en 1960, la Côte d'Ivoire ne dispose aujourd'hui que d'environ 2 millions d'hectares. Avec 90% de la surface de la forêt ivoirienne disparue ces 60 dernières années, la Côte d'Ivoire devient un des pays d'Afrique dont le taux annuel de déforestation est le plus élevé. Au rythme actuel de déforestation, il restera moins de 2 millions d'hectares de forêts en 2035 en Côte d'Ivoire et plus du tout dans sa partie Sud, hormis les aires protégées. C'est le résultat de l'inventaire forestier et faunique national (IFFN) présenté lors d'un atelier à Abidjan en présence du ministre des Eaux et forêts [3].

I.2.2. Érosion côtière

I.2.2.1. Phénomène de l'érosion côtière

L'érosion côtière se définit comme la perte graduelle de matériaux qui entraîne le recul de la côte et l'abaissement des plages. Il s'agit d'un phénomène naturel qui a contribué tout au long de l'histoire géologique à façonner le littoral. Les principaux facteurs en jeu dans le processus d'érosion sont les vagues, les courants marins, les précipitations et le vent. C'est un processus lent et graduel qui, en plus des pertes de terrains publics ou privés, peut causer des dommages aux équipements, aux infrastructures ainsi qu'aux ouvrages de protection des côtes.

Une bonne partie des zones soumises à l'érosion côtière est également affectée par la submersion côtière. Celle-ci est un phénomène d'inondation des terres basses en bordure de la mer soit de manière graduelle par la hausse du niveau marin, soit de manière soudaine lors d'ondes de tempête. Les niveaux d'eau élevés associés à de fortes vagues poussées vers la côte par des vents violents provoquent l'inondation de la côte et accélèrent l'érosion de celle-ci [4].

I.2.2.2 Justification

L'érosion côtière constitue une préoccupation majeure de la plupart des pays ayant une façade maritime. Dans le monde, plus de 80 % de la population littorale résident dans une commune

exposée au risque d'inondation ou de mouvement de terrain sur au moins une partie de son territoire et seulement moins de 10 % de la population littorale habitent dans une commune qui n'est pas exposée à un risque (Bird, 1985). Les trois-quarts du littoral ivoirien sont sableux d'où l'intérêt porté à ce phénomène par la recherche scientifique en Côte d'Ivoire [5].

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet BENKADI, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) prévoit la réalisation d'une importante étude portant sur « Le niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ».

I.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

I.3.1. Objectif général

L'objectif de cette étude de base est de connaître et d'apprécier la contribution réelle de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

1.3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les types de OSC (de femmes, de jeunes, de personnes en situation de handicap, d'enfants etc.) ayant fait des recommandations acceptées par les décideurs en vue d'influencer le débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Identifier et analyser, selon le cube de pouvoir, les types de pouvoir exercés par les OSC dont les recommandations ont été acceptées par les décideurs en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Identifier les espaces civiques occupés par les OSC identifiées dont les recommandations ont été acceptées de 2012 à 2021 ;
- Inventorier et apprécier les recommandations (locales, régionales et/ou nationales) des OSC acceptées par les décideurs en vue d'améliorer les espaces civiques identifiés et

d'influencer le débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;

- Identifier et apprécier (la qualité/la compétence) les décideurs qui ont accepté les recommandations faites par les OSC en vue d'améliorer les espaces civiques identifiés et d'influencer le débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Identifier et apprécier les raisons pour lesquelles les recommandations des OSC ont été acceptées par les décideurs en tenant compte de leurs pouvoirs respectifs dans le domaine de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Identifier et apprécier les raisons pour lesquelles des recommandations des OSC acceptées par les décideurs ont été mise en œuvre en tenant compte de leurs pouvoirs respectifs dans le domaine de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Identifier et apprécier les raisons pour lesquelles certaines recommandations des OSC acceptées par les décideurs n'ont pas été mises en œuvre en tenant compte de leurs pouvoirs respectifs dans le domaine de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Inventorier et apprécier les recommandations des OSC qui n'ont pas été acceptées par les décideurs dans le cadre de l'amélioration des politiques relatives à l'adaptation et à l'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ;
- Rechercher les raisons/causes précises / profondes de la non acceptation de ces recommandations relatives à la gestion de l'érosion côtière d'une part et la préservation des aires protégées d'autre part de 2012 à 2021 ;
- Identifier et apprécier la manière dont les arrangements sociaux informels / traditionnels / religieux ont influencé l'acceptation ou le rejet des recommandations (relatives à la gestion de l'érosion côtière d'une part et la préservation des aires protégées d'autre part) par les décideurs pendant la période de 2012 à 2021 ;

- Produire une note contenant des plaidoyers que la CSCI pourrait mener en vue d'améliorer la contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

II. LOCALITES CONCERNEES ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

II.1 LES LOCALITES CONCERNEES PAR L'ETUDE

La figure 1 montre une localisation des localités qui ont été choisies pour cette étude.

Pour la thématique érosion côtière, il s'agit des départements de San-Pedro (Région de San-Pedro), Fresco (Région du Gboklè), Grand-Lahou (Région des Grands-Ponts), Abidjan (District d'Abidjan) et Grand-Bassam (Région du Sud-Comoé).

- Les cinq départements sont situés sur la façade maritime au sud de la Côte d'Ivoire. C'est une zone caractérisée par un climat équatorial très humide avec quatre saisons dont deux saisons des pluies (la grande et la petite) et deux saisons sèches (la grande et la petite). La grande saison des pluies se situe entre mars et juin suivie d'une pause (petite saison sèche) entre juillet et août. La petite saison pluvieuse intervient dans le mois de septembre pour prendre fin au mois de novembre. Les mois de novembre, décembre, janvier et février constituent la grande saison sèche. Elle est caractérisée par des précipitations moyennes annuelles (1951-2000) supérieures à 1600 mm [15]. Ces départements sont sous l'influence des brises de mer presque toute l'année.

En ce qui concerne la thématique "gestion des aires protégées" nous avons les départements de Man (Région du Tompki), de Bouaflé (Région de la Marahoué), de Soubré (Région de la Nawa), de Grand-Lahou (Région des Grands-Ponts) et d'Abidjan (District d'Abidjan).

- La ville de Man est située à l'ouest de la côte d'Ivoire dans une cuvette brumeuse, encerclée d'une chaîne de montagnes d'où son surnom de la "ville aux 18 montagnes". La région beigne dans un climat de montagne où la température diminue avec l'altitude (jusqu'à 8° C en janvier) et les précipitations augmentent (1770 mm à Man, 2320mm à Danané). Septembre est le mois le plus arrosé. La saison sèche est bien tranchée et courte (3 mois dont un mois et demi d'Harmattan) [16].

- La ville de Bouaflé est située dans la région de la Marahoué dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Le climat est de type tropical avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 1100 et 1400 mm. Le relief, relativement plat, est composé de bas-plateaux et de collines. Le sol profond présente plusieurs bas-fonds riches en matière organique, propice aux cultures pérennes, vivrières et maraîchères. Le sous-sol est riche en or.

- Quant à la ville de Soubré, elle est une ville du sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec un climat de type subéquatorial caractérisé par une saison sèche (décembre-mars) et 2 saisons pluvieuses (avril-juin et septembre-novembre). Les températures moyennes oscillent entre 26

et 28° C et peuvent atteindre jusqu'à 30°C pendant la saison sèche. La pluviométrie moyenne est comprise entre 1 300 et 1 600 mm/an pour 115 jours de pluie [18]. Le choix de ces départements est détaillé dans le tableau 1.

LOCALISATION DES ZONES CONCERNEES PAR L'ETUDE DE BASE 1

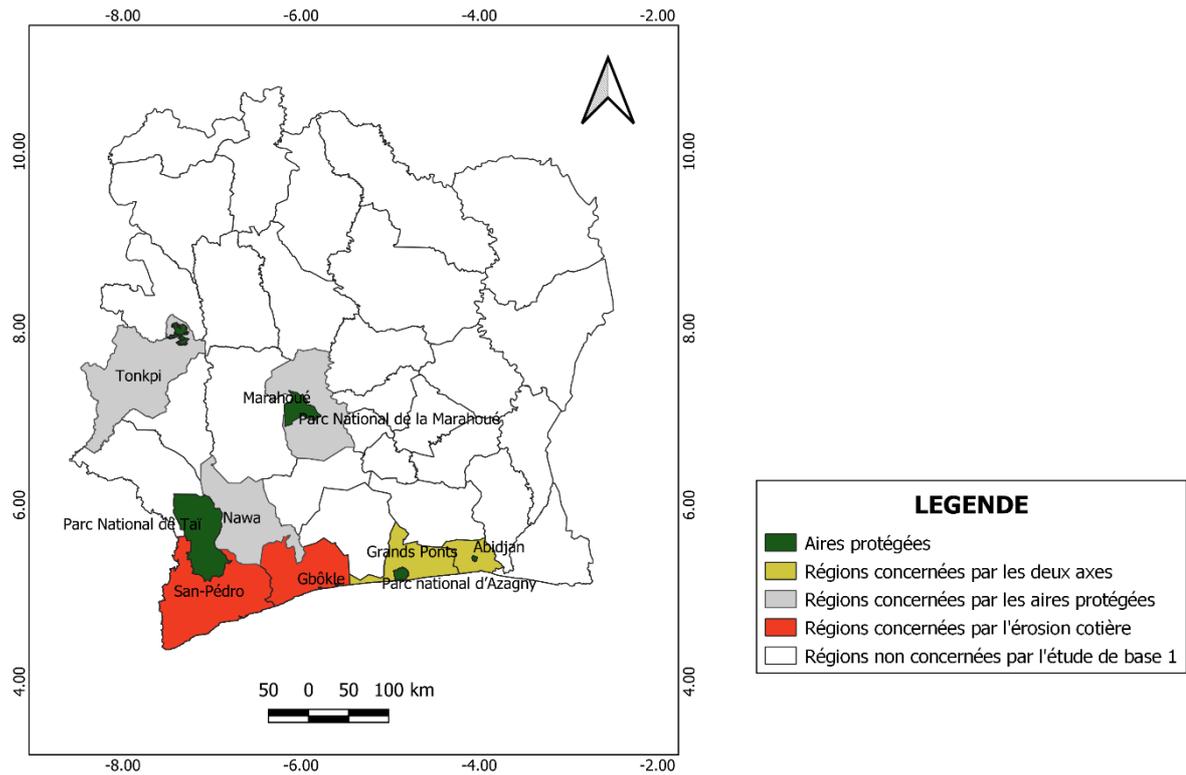


Figure 1 : Cartographie des localités concernées par les enquêtes sur les thématiques des aires protégées et érosion côtière dans le cadre du projet BENKADI.

Tableau 1 : Localités choisies pour les enquêtes et les groupes de travail

Thématique	Région ou District	Département	Critères de sélection de la zone
Erosion côtière	District d'Abidjan	Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitale économique de la Côte d'Ivoire avec une population de plus de 6 millions ; ▪ Intenses activités économiques le long de la côte ; ▪ Recul de la côte à certains endroits met des infrastructures en situation d'urgence ; ▪ Destruction de nombreux habitats occasionnée lors des tempêtes enregistrées les 13, 14 Août 2007 et les 30, 31 Août et le 1^{er} Septembre 2011 ; ▪ Vitesse de l'érosion est de 1 – 3m/an : menacé de destruction des habitats côtiers, des voies côtières et des industries installées le long de la côte.
	District du Bas-Sassandra	San-Pedro	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone portuaire et deuxième poumon économique du pays ; ▪ Modification du rivage lors des travaux de la construction du Port au cours des années 1970 ; ▪ Variation temporelle de l'importance du talus d'érosion dans cette zone (hauteur de plus de 2 m et enveloppe de mouvements sédimentaires verticaux de 1 à 3m) ; ▪ Fortes agitations enregistrées en mai 2009 ont profondément affecté l'évolution du rivage ; ▪ Palmier Rônier situé à plus de 4 m de la ligne de rivage a été emporté par une tempête en janvier 2009 ; ▪ Vitesse de l'érosion est de 1 – 2 m/an : Menacé de destruction des infrastructures touristiques et portuaires.
	District d'Abidjan	Grand-Bassam	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville historique inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2012 ; ▪ Plages de Grand-Bassam subissent les reculs les plus importants liées à l'érosion ; ▪ Bâtiments et les aménagements touristiques de Grand-Bassam n'échappent pas aux destructions liées à l'érosion ; ▪ Plage d'Azuretti enregistre une importante évolution régressive de la ligne de rivage de 10,4 m entre octobre 2007 et septembre 2008 consécutive à une forte érosion de l'estran ; et le recul est de 3,8 m depuis octobre 2007 ; ▪ Plage d'Azuretti amorce ensuite une phase d'engraissement jusqu'en mars 2009 avec une avancée de 6,6 m du trait de côte ; menace de destruction des infrastructures touristiques, des bâtiments historiques ; ▪ Plage de Mondoukou influencée par la tempête survenue le 14 août 2007 ; une très forte pente et un recul d'environ 2,8 m, menace de destruction des infrastructures touristiques, des bâtiments historiques ; ▪ Forte densité de la population et la concentration élevée des activités socio-économiques sur ces sites accentuent la préoccupation des autorités nationales et des organisations internationales ; ▪ Vitesse de l'érosion est de 1 – 2m/an

	Région des Grands ponts	Grand-Lahou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville touristique aussi appelée « la cité des trois eaux » du fait de la convergence des eaux de l’océan atlantique, du fleuve Bandama et de la lagune Tagba en son emplacement. ▪ Initialement située sur le cordon près de l’embouchure du Bandama, Grand-Lahou a été délocalisée à 18 km sur la rive Nord des lagunes du fait de l’érosion dans les années 1970 ; ▪ L’érosion côtière, rongé inexorablement Grand-Lahou. ▪ Reconstruction successivement du phare de Grand-Lahou en 1989 et en 2008 sous la menace de l’érosion ; ▪ Érosion se poursuit avec un recul de 3,2 m du trait de côte durant la période Novembre 2007 à Avril 2008 ; ▪ Vitesse de l’érosion est de 1 – 3m/an : menacé de destruction du nouveau Phare, du village des pêcheurs et du cimetière du village de Lahou-Kpanda ;
	Région du Gboklè	Fresco	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l’origine, situé à environ 200 à 250 m de la côte, sous la menace de la mer, elle fut délocalisée en 1966 à plus de 5km du littoral ; ▪ Fresco continue de subir les impacts négatifs du changement climatique dont l’érosion côtière, aggravée par le déclin prononcé des mangroves surexploitées, la déforestation, l’abus de l’extraction du sable ; ▪ Populations et biens, encore installées sur le cordon sableux de 40 m de large, sont sous la menace constante de l’érosion côtière et des grosses vagues en période d’agitation marine ; ▪ Activités agricoles et celles liées à la pêche sont fortement perturbées dans ces conditions ; ▪ Inondations, ensablement de la lagune et fermeture saisonnière de la passe sont bien d’autres risques auxquels fait face cette localité ;
Aires protégées	District d’Abidjan	Abidjan (Banco)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc national du Banco couvre une superficie de 3.438 hectares ; ▪ Réservoir hydraulique et poumon vert de la ville d’Abidjan ; ▪ Aire protégée et un lieu d’éducation environnementale ; ▪ Protège la nappe phréatique du terminal continental pour l’approvisionnement en eau potable de la ville d’Abidjan ; ▪ Conserve ses atouts principaux à savoir l’existence : d’un potentiel de 600 ha de forêts primaires ; d’un arboretum de plus de huit cents (800) espèces de plantes supérieures originaires des régions tropicales d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine ; d’étangs piscicoles situés au cœur du parc etc. ▪ La forêt du Banco est aujourd’hui menacée par l’urbanisation.
	Région des Grands-Ponts	Grand-Lahou (PN Azagny)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc National d’Azagny est une presqu’île située à une centaine de kilomètres à l’ouest d’Abidjan ; ▪ Le site bénéficie d’un statut de protection depuis 1960 ; ▪ Le site comprend divers habitats : quatre espèces de tortues et plusieurs primates, qui occupent les îles ; ▪ À l’intérieur du site, seuls, le tourisme, la recherche, l’éducation et les activités culturelles et spirituelles sont autorisés ;

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'extérieur du site, l'agriculture de subsistance et commerciale (de café, de cacao, de caoutchouc, de palmier à huile et de cocotier), la pêche, l'exploitation du bois pour la construction et l'énergie sont les principales activités ; ▪ Les dépressions marécageuses et les mangroves sont d'importants sites d'alevinage pour les poissons, et jouent un rôle dans le contrôle des crues et le piégeage des sédiments ;
Région de la Marahoué	Bouaflé (PN de la Marahoué)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire et couvre une superficie de 101 000 ha ; ▪ Parc national de la Marahoué est à cheval sur les sous-préfectures de Béfia, Bonon, Zuénoula et Bédiala ; ▪ Réserve totale de faune en 1956, il a été érigé en parc national par décret 68.80 du 09/02/1968 ; ▪ Le site est accessible par l'axe touristique Abidjan-Yamoussoukro-Man une mare aux éléphants ; - Excellente aire de repos ou de pique-nique où cohabitent d'ailleurs des écosystèmes forestiers et savanicoles ; ▪ Présence intense d'activités anthropiques (agriculture)
Région du Tonkpi	Man (PN du mont Sangbé)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvrant une superficie de 97 554 hectares, le Parc national du Mont Sangbé est à cheval sur les préfectures de Biankouma, Touba et Séguéla ; ▪ Mont Sangbé possède une faune riche, diversifiée et rare avec les principales espèces comme : Éléphant, Buffle, Léopard, Bubale, Cobe de Bufon, Hippotraque, Guib harnaché, Ourébi, Antilope royale et des paysages magnifiques et panoramiques, favorables à des circuits touristiques ;
Région de la Nawa	Soubré (PN de Tai)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficie globale de 536 000 ha ; Parc National de Tai (PNT) est un joyau naturel situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, entre les fleuves Cavally et Sassandra ; ▪ PNT est la plus grande forêt tropicale primaire sous statut de stricte protection de toute la zone ouest-africaine et est inscrit sur la liste des Réserves de biosphère en 1978 et celle du Patrimoine mondial en 1982 ; ▪ PNT est un des rares sites au monde où l'on retrouve une telle diversité de primates (10 espèces de primates dont les fameux chimpanzés casseurs de noix, le très rare Colobe de Van Beneden ou Colobe vert, le Colobe Magistrat, le Colobe bai, etc.) ; ▪ 234 espèces d'oiseau du PNT sur les 746 observées en Côte d'Ivoire font de ce site un domaine incontournable pour tous les amoureux d'ornithologie ; ▪ Environ 1 300 espèces de plantes vasculaires y ont été répertoriées, dont 12% sont endémiques à l'Afrique de l'ouest ; ▪ Environ 146 espèces de mammifères soit 93 % des espèces de mammifères de la zone forestière ouest-guinéenne y trouvent refuge ;

			<ul style="list-style-type: none">▪ PNT fournit d'importants services écosystémiques à travers la régulation du climat dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et la séquestration du carbone, contribuant ainsi à l'atténuation des effets du changement climatique ;▪ PNT contribue à la production de cacao dans sa zone d'influence climatique (50-75 Km), environ 3,2% du PIB de la Côte d'Ivoire.
--	--	--	--

II.2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude sur le niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées s'appuie sur une approche essentiellement qualitative. Ainsi, pour la collecte de données, trois techniques ont été utilisées. Il s'agit de la revue documentaire, des entretiens semi-directifs et des « *focus groups* ».

II.2.1 La revue documentaire

La revue documentaire a consisté à consulter et à analyser les documents du projet, des rapports de projets similaires, des articles scientifiques, des rapports de thèses et mémoires etc. Cette revue documentaire a permis de fournir des informations détaillées décrivant les actions et le niveau d'implication des acteurs des organisations de la société civile, des structures étatiques et les communautés villageoises dans la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées.

II.2.2 Les entretiens semi-directifs et focus groups

Les données ont été collectées aux moyens d'entretiens individuels semi-structurés et de « *focus groups* ».

II.2.2.1 Les entretiens individuels semi-directifs

Les entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés avec les responsables des ministères et structures techniques au niveau central et décentralisé en charge de la préservation des aires protégées et de la lutte contre l'érosion côtière, les organisations de la société civile (OSC), les leaders communautaires, les responsables des faitières.

II.2.2.2 Les focus groups

Les « *focus groups* » ont été organisés avec les acteurs jugés pertinents au regard de la problématique de l'étude. Il s'agit notamment des autochtones, des migrants des villages vivants en bordure de mer, des OSC spécialisées dans la protection des aires protégées et l'érosion côtière. Les « *focus groups* » ont été constitués selon le double critère d'hétérogénéité et homogénéité. Le critère d'homogénéité concerne le sexe (homme et femme), l'âge et le groupe ethnique (autochtones, allochtones et allogènes). Sur la base des exigences du « *focus*

group », il a été constitué de 6 à 12 personnes dans les villages et de 4 à 8 personnes dans les villes. Ceci constitue une fourchette acceptable pour la maîtrise de la conduite des discussions.

Les entretiens et « *focus groups* » avec ces différents acteurs ont porté sur : i) l'identification des acteurs et OSC ; ii) L'état des zones côtières/aires protégées et les normes de gestion de ces espaces ; iii) Les mécanismes de lutte contre l'érosion côtière/aires protégées ; iv) Les contraintes et difficultés liées à la lutte contre l'érosion côtière la gestion des aires protégées ; v) Les attentes et suggestions pour la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées.

II.2.3 L'échantillonnage

Les participants sont sélectionnés en fonction des objectifs de l'étude, c'est un échantillon théorique. Leur sélection vise à refléter la réalité et à explorer la plus grande diversité possible de témoignages afin de panacher les opinions pour faire émerger tous les points de vue sur le sujet (Tableau 2).

Sur cette base dans toutes les localités, il a été réalisé :

- Vingt-deux (22) entretiens avec des responsables d'OSC, des responsables de faitières et des leaders de communauté ;
- Un (1) entretien individuel avec une autorité de décision ;
- Trente (30) « *focus groups* » ont été réalisés avec les autochtones (hommes et femmes), les migrants (hommes et femmes) et des responsables d'OSC.

Tableau 2 : Récapitulatif des entretiens individuels réalisés et les « *focus group* » par localité

Régions	Localités (Villes et villages)	Entretiens individuels réalisés	« <i>Focus group</i> » réalisés
San-Pedro	Ville : San Pedro Village : Digbé 1	-Opérateurs économiques	-Homme autochtone -Chefferie - Femme allogène -OSC homme
Nawa	Ville : Soubré Village : Gnakoragui	03 entretiens avec des responsables OSC	-Autochtones hommes -Autochtones femmes -Allogènes hommes -Vendeurs de charbon

Tomkpi	Ville : Man Village : Biélé	- 02 entretiens avec les responsables d'OSC	-OSC hommes -OSC femmes -Autochtone hommes -Autochtone femmes -Migrant hommes -Chefferie
Marahoué	Ville : Bouaflé Village : Gobazra	Entretiens avec ONG, le DGA	-femmes / hommes
Gbôklè	Ville : Fresco Village : Zegban	-2 entretiens avec responsables d'ONG -Leader communautaire -Opérateur économique -Responsable de faîtière -Un entretien mixte OSC	-Autochtones hommes -Autochtones femmes - Migrants hommes -Migrants femmes
Grands-Ponts	Ville : Grand-Lahou Village : Lahou-Kpanda	-Notable de Lahou Kpanda -Responsable de faîtière -Opérateur économique -Président des jeunes de quartier	-Autochtones hommes -Autochtones femmes - Migrants hommes -Migrants femmes - Focus mixte avec responsables OSC
Sud-Comoé	Ville : Grand-Bassam Village : Azurréti	-Opérateur économique - Responsable d'OSC - Responsable de faîtière - Leader communautaire	-Focus mixte OSC -Focus mixte avec les migrants -Focus avec les autochtones hommes
District d'Abidjan	Ville : Abidjan Village : Yopougon, Abobo derrière rail	-Entretien avec responsable de faîtière - Entretien avec le Directeur de la lutte contre les changements climatiques (DLCC), structure sous-tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;	-Focus group avec les responsables OSC - « Focus group » (mixte allogènes/autochtones) avec populations vivants en bordure de la forêt du banco hommes - « Focus group » (mixte allogènes/autochtones) avec populations vivants en bordure de la forêt du banco femmes
	Total	22	30

II.2.4 Le traitement des données

L'analyse des données a été faite à partir de l'analyse de contenu thématique du discours des enquêtés. L'analyse des données qualitatives s'est faite suivant les opérations ci-dessous :

- Transcription des données ;
- Codification des données (repérer les idées significatives contenues dans les discours) ;
- Catégorisation des données (regrouper les segments de discours en catégories/concepts),
- Mise en relation des données (établir des liens entre les différentes catégories pour aboutir à l'explication des perceptions, pratiques et comportements etc.).

II.2.5 Difficultés rencontrées

La collecte des données a été émaillée de quelques difficultés. Il s'agit notamment de :

- Indisponibilité de certains coordonnateurs régionaux dans certaines localités ;
- Manque de courrier pour faciliter l'accès à certaines autorités administratives ;
- Incapacité de certains coordonnateurs régionaux à faciliter l'accès aux populations cibles ;
- Et l'accès difficile aux populations des villages cibles dû au mauvais état des routes

III. RÉSULTATS

III.1 IDENTIFICATION DES OSC, ACTIONS, RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC

III.1.1 IDENTIFICATION DES OSC

L'on constate une faible représentativité des OSC intervenant dans la préservation des aires protégées et dans la lutte contre l'érosion côtière.

- *Une grande diversité d'organisations de la Société Civile*

De l'ensemble des zones enquêtées, les OSC rencontrées ont un champ d'intervention très diversifié et non-spécifique à la problématique de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées (Tableau 3). Leurs champs d'actions se structurent entre autres autour de :

- La santé communautaire ;
- Les droits sociaux, économiques, environnementaux et culturels des communautés ;
- L'éducation ;
- L'insertion et la réinsertion professionnelle ;
- L'aide aux enfants en détresse, Protection et promotion des droits des enfants ;
- La protection de l'environnement au terme générique ;
- L'environnement immédiat ;
- L'art et la culture et l'environnement ;
- La religion ;
- La protection et la promotion des droits des femmes, enfants et environnement ;
- Le civisme et l'écocitoyenneté ;
- L'édification et le maintien de la paix ;
- La réconciliation et la cohésion sociale ;
- Les activités liées à l'environnement ;
- L'autonomisation de la femme et la promotion du genre ;
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) faites aux femmes ;
- L'agriculture ;
- Le foncier rural ;
- Les droits de l'homme etc.

- **Un faible niveau de préoccupation des OSC locales en matière de lutte contre les érosions côtières et de la préservation des aires protégées.**

On constate un niveau faible de préoccupation des OSC en rapport avec la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. En effet, à partir des entretiens avec les différentes OSC rencontrées sur l'ensemble des zones d'étude, il apparaît que la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées ne sont pas les activités prioritaires de ces OSC et des communautés locales. Leurs actions sont pour la plupart orientées vers d'autres problèmes sociaux (l'autonomisation de la femme, la promotion du genre, la santé communautaire, l'éducation et l'insertion professionnelle...).

En outre, dans certaines localités, bien que l'ensemble des problèmes liés à l'érosion côtière et la préservation des aires protégées aient été soulignés par les OSC, il n'existe cependant pas de leur part d'actions concrètes en rapport avec ces préoccupations. Plusieurs acteurs dont les responsables d'OSC et opérateurs économiques ont relevé ce décalage pendant les entretiens individuels et « *focus groups* ».

« Ici à Fresco, il n'y a pas d'organisation ou association qui intervient dans le domaine des changements climatiques ni dans l'érosion côtière, à part l'ONG IMPACTUM qui est une ONG internationale ». **Entretien OSC, Fresco**

« Il n'y a pas d'ONG qui vient nous parler de la forêt si ce n'est pas vous qui nous parlez de cela aujourd'hui. En tout cas ONG peut venir mais c'est nos coutumes là que nous on veut reprendre » **Entretien, vendeur de charbon, San-Pedro**. Cette même remarque a été faite aussi à Abobo Belleville par les riverains de la forêt du Banco.

Tableau 3 : Les OSC rencontrées pendant les enquêtes

Nom de OSC	Localité	Champ d'action
OSC PUR-PROJET	Fresco	Environnement et reboisement
OSC anounou	Fresco	Sensibilisation dans le cadre de lutte contre l'érosion
OSC minimo	FRESCO	Protection de l'environnement
OSC SOS-Jeunes	Fresco	Le volet social
OSC femmes dynamiques	Fresco	Autonomisation de la femme
OSC FENUJCI	Grand-Lahou	Projets jeunes pour l'Insertion professionnelle
OSC jeunesse communale awanou	Grand-Lahou	Sensibilisation dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière

ONG ABNV	San-Pedro	Protection de l'environnement (hygiène, ramassage d'ordure, nettoyage de caniveaux) ;
ONG SEECO	San-Pedro	Protection de la forêt et promotion de l'écocitoyenneté
ONG OI-REN DR-OIREN PSOFR	San-Pedro	Promotion de l'écocitoyenneté, Protection de la forêt et sensibilisation
ONG BEDEMIR	Soubré	Promotion de la scolarisation des enfants en milieu rural et promotion pour la sauvegarde de la forêt (préservation de l'environnement et protection de la forêt)
ONG APROFA	Soubré	Promotion de la femme africaine dans tous les domaines, protection de l'environnement, éducation à l'écocitoyenneté
ONG DRAPEAU BLANC	Soubré	Assistance juridique, conseils et dénonciation dans le domaine de la protection de la forêt
Fondation Adjahi	Grand-Bassam	Santé communautaire, éducation, insertion professionnelle, environnement
CECI, FENOCCI, COCI	Grand-Bassam	Plateforme d'aide aux enfants en détresse, santé et environnement
ONG Djah Live	Grand-Bassam	Art, culture, environnement
AEEMCI	Grand-Bassam	Religion, environnement
ONG ANONDA	Grand-Bassam	Protection de l'enfant, de la femme et environnement
Jeunesse active et consciente de Côte d'Ivoire	Grand-Bassam	Civisme, environnement
FEDESI FÉDÉRATION pour le développement du secteur informel	Abidjan	Personne vulnérable Environnement
MÉDIATION SANS FRONTIÈRES	Abidjan	Conflit foncier et environnement
ONG ECV ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Abidjan	Environnement
ONG ODAHROM organisation pour le développement et l'action humanitaire de la région ouest montagnaise	Abidjan	Action humanitaire, environnement
ONG ADDY	Abidjan	Désertification, gestion durable, environnement, migration

ONG Vision Verte	Abidjan	Sensibilisation et Lutte contre le commerce de pangolin
ONG Action humanitaire les Benjamins	Abidjan	Sensibilisation
ONG « SAUVONS LE SUD COMOE »	Aboisso	Restauration des mangroves
ONG Action pour le Développement d'Assinie-Mafia (ADAM)	Grand-Bassam	Valorisation des îles Ehotilés
ONG Guardian	Abidjan	Sensibilisation et guide dans la forêt du Banco
SOS Forêt	Abidjan	Agroforesterie, production de sel, contre épandage de pesticide ; actions en faveur de la prise en compte du genre ; sauvegarde des mangroves
ONG WADJRAOUODON	Abidjan	Sensibilisation sur l'érosion côtière ; gestion de l'environnement

III.1.2 ACTIONS ET RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC ET LEUR ISSUE

III.1.2.1 Actions des OSC en matière de préservation des aires protégées et de lutte contre l'érosion côtière

III.1.2.1.1 Le lobbying et les plaidoyers comme mécanismes d'influence des OSC

Le lobbying et les plaidoyers constituent les mécanismes les plus utilisés par les OSC pour influencer les décisions et l'application des lois en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire. En effet, selon les consultations, il ressort que cette force collective que représentent les OSC intervenant dans ce domaine, privilégie plus dans leurs rapports aux communautés et à l'Etat, le plaidoyer et le lobbying en vue d'influencer des décisions gouvernementales ainsi que leur application sur le terrain. De ce fait, elles s'appuient sur des leaders communautaires qu'elles considèrent comme premiers interlocuteurs entre elles et les populations touchées par ces phénomènes.

« Lobbying et plaidoyers auprès de l'Etat pour la mise en œuvre effective de lois, décrets et conventions et l'accélération de l'application vu l'urgence des questions environnementales...Pour mener les campagnes de sensibilisation dans les communautés par exemple, on passe par le chef, la présidente des femmes, le président des jeunes parce que ces derniers sont beaucoup écoutés dans les communautés » (Responsable de faitière, Grand-Bassam)

Cependant, ces actions de lobbying et de plaidoyer peuvent avoir des impacts faibles si c'est une seule OSC qui les mène.

- *Un faible niveau d'implication et d'actions des OSC locales dans la lutte contre l'érosion et la préservation des aires protégées.*

L'étude révèle un faible niveau d'implication et d'adhésion des OSC à la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Les OSC se conduisent comme des acteurs impuissants face à ces phénomènes. En effet, elles se considèrent comme des acteurs qui ont un besoin d'assistance afin de mener des actions concrètes en rapport avec la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Ainsi, leurs actions se structurent-elles autour de la sensibilisation.

« Jusque-là, aucune action n'a été menée par notre faitière pour la lutte contre l'érosion côtière » *Entretien OSC, Fresco.*

- ***Une prédominance des ONG internationales dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées***

En rapport avec la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées, sur l'ensemble des zones enquêtées, on constate une prédominance des actions des ONG Internationales. Les ONG internationales ont beaucoup d'atouts qui sont entre autres des membres ou du personnel qualifiés et le pouvoir financier qui soutient leurs actions. Ainsi, le plus souvent, elles conduisent des processus jusqu'à leur aboutissement à des résultats concrets.

« Une ONG internationale hollandaise a prévu faire de l'ensablement des plages en prenant le sable en mer profonde et venir la déverser sur les plages. Ce qui permettra de casser les vagues et de freiner l'érosion ». *Focus group OSC, Grand-Bassam*

Ce qui n'est pas toujours le cas des ONG locales qui sont confrontées à bon nombre de difficultés.

- ***Faiblesse des moyens d'actions des OSC locales***

Les OSC locales sont très faiblement dotés de moyens pouvant aider à la préservation des aires protégées et à la lutte contre l'érosion côtière. Elles affirment ne pas disposer de moyens immatériels (connaissances, savoirs et informations) ainsi que matériels et financiers. Ce qui justifie leur faible implication dans ces problématiques. Elles le disent en ces termes « *Nous n'avons pas de financement, ni de matériel ni de formation pour lutter contre l'érosion côtière* ». *Entretien OSC, Grand-Bassam*

C'est le même constat de Grand-Bassam à Fresco « *On doit être formé véritablement sur le phénomène de l'érosion côtière, avoir les moyens techniques en matière d'érosion côtière* » *Entretien, responsable OSC, Fresco.* Ceci montre que les préoccupations sont presque les mêmes.

III.1.2.1.2 La sensibilisation comme action dominante des OSC locales

Sur le terrain, certains responsables d'OSC ont reconnu qu'ils n'avaient pas conduit de projet s'attaquant directement aux causes de l'érosion côtière. Selon eux, leurs actions se limitent à la sensibilisation des populations dans leurs localités sur les conséquences du phénomène de l'érosion côtière et de la destruction des aires protégées. Un responsable d'OSC interviewé l'a

dit en ces termes « *On n'a pas mené un projet typique, nous faisons plus la sensibilisation* ». **Entretien, responsable OSC, Grand Lahou**

III.1.2.1.3 Contribution des OSC à la prise de décision en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées

Un très faible niveau de contribution des OSC à la prise de décision : Les données de l'étude révèlent que le niveau de contribution des organisations de la société civile à la prise de décision en matière de lutte contre l'érosion côtière est très faible. Leurs contributions se limitent le plus souvent à des marches pour l'ouverture de l'embouchure. C'est le cas des OSC de Grand-Bassam qui ont organisé une marche commune avec les populations en 2019, pour solliciter l'aide de l'Etat afin d'ouvrir l'embouchure.

« *Après les inondations, les OSC ont organisé une marche en 2019 avec les populations ; cela a abouti à l'ouverture de l'embouchure* » **(Responsable OSC, Grand-Bassam)**

Mais le constat général est que, les organisations de la société civile ivoirienne ne mènent pas d'actions concrètes pour contribuer à la prise de décision en matière de lutte contre l'érosion côtière. Les responsables de certaines faitières affirment ne pas avoir cette compétence en matière de lutte contre l'érosion côtière.

« *La faitière que je dirige n'a mené aucune action pour la prise de décision en matière de lutte contre l'érosion côtière. Je ne connais pas aussi une OSC qui a mené des actions dans ce sens. En Afrique comme en Côte d'Ivoire les OSC n'ont pas de pouvoir* » **(Responsable de faitière, Grand-Lahou)**

- ***Une faible capacité des OSC à influencer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées***

Les différentes actions menées par les OSC individuellement demeurent peu fortes en matière d'influence de la décision politique. Cela est dû au fait qu'elles ne sont pas très souvent bien outillées pour faire face aux différents défis de leurs communautés. Elles mènent donc des actions à faibles impacts qui ne sont pas susceptibles d'influencer les décisions politiques.

« *Je n'ai pas encore vu les ONG bousculer les politiques en Côte d'Ivoire pour changer les choses. Nos ONG sont timides, leurs actions ne sont pas fortes. Mais petit à petit les choses*

sont en train de changer avec Internet et les réseaux sociaux ». **Entretien avec responsable de la Direction de la lutte contre le changement climatique**

III.1.2.2 Union des organisations de la société civile en plateforme pour des actions plus fortes

- ***L'union des OSC comme moyen de pression capable d'influencer***

Lorsque les OSC se mettent ensemble pour mener des actions, il peut arriver que cela fasse tache d'huile. C'est le cas de la construction de centrales à charbon à San-Pedro. En effet, pour répondre à la demande croissante d'électricité, le gouvernement ivoirien a annoncé la construction de deux centrales thermiques au charbon de 350 mégawatts (MW) dans la ville de San-Pedro [6]. La première centrale à charbon thermique d'Afrique de l'Ouest devrait voir le jour en 2024, à San-Pedro [7]. Dès l'annonce de ce communiqué du gouvernement, des organisations de la société civile se sont mises ensemble pour mener des actions de sensibilisation des populations sur les dangers qu'elles courent si le projet était réalisé [8] [9]. Cela a suscité des débats et des protestations. Le projet n'a pas été abandonné mais le combustible qui était le charbon a été remplacé par le gaz naturel. Ainsi, à la place du charbon l'utilisation du gaz naturel serait envisagée.

« *Les organisations de la société civile peuvent être un moyen de pression si elles se mettent ensemble et mènent des actions non politiques, cela a été le cas du projet de construction des deux centrales à charbon de San-Pedro* » ***Entretien individuel, responsable lutte contre changement climatique***

- ***L'union des OSC comme moyen de pression capable de faire des propositions***

Les OSC ont toutefois mené des actions à différents niveaux. Elles sont très souvent conviées aux activités des structures étatiques où elles donnent leurs avis sur des propositions de lois. A titre d'exemple l'OI-REN est une plateforme de 70 ONG et organisations communautaires de base, dont les membres travaillent sur les thématiques de protection de l'environnement et des droits humains. Il a un bureau central, des délégations régionales et des points focaux qui sont plus proches des populations locales. L'OI-REN a activement contribué à la rédaction du nouveau code forestier de 2019 ainsi qu'à ses textes d'application. A titre illustratif, cette insertion d'un responsable de l'OI-REN "Nous avons mené une action de plaidoyer et de lobbying auprès du Gouvernement pour la prise en compte de nos positions dans l'élaboration

du document de politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Nous avons été invités à un séminaire gouvernemental à Grand-Bassam et nos propositions ont été prises en compte à 100%.»

Aussi, dans le cadre du mécanisme REDD+ et du paiement pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'OI-REN fait continuellement des plaidoyers pour que les communautés autour du Parc National de Taï bénéficient effectivement des efforts de conservation du Parc par des pratiques agricoles durables en milieu rural et par toute sorte d'appui à la conservation de ce parc.

La plateforme a aussi emmené les parties prenantes à la REDD+ à prendre en compte les droits des communautés dans le mécanisme de partage des bénéfices issus de la réduction des émissions par et autour du Parc National de Taï. Toutefois, leur plaidoyer continue pour l'insertion de ces droits des communautés dans les textes réglementaires. Cependant, toutes les parties prenantes reconnaissent que tous les efforts doivent être reconnus et payés.

« Le code forestier a été révisé c'était une source de conflit dans plusieurs localités donc des plaidoyers ont été faits pour que la question soit révisée pour mieux comprendre les questions de délimitation, exemple Djorobité, Biabou, C'est Abobo ou Cocody » (Responsable faîtière, Abidjan)

III.1.2.3 Actions des OSC pour le suivi et l'application des décisions

- ***Faible niveau de suivi et l'application des décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière***

A ce jour, les organisations de la société civile ivoirienne ne mènent pas d'actions pour le suivi et l'application des décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière et de gestion des aires protégées dans la mesure où elles ne s'intéressent pas pour la plupart à ces questions. La prise en compte de ces thématiques est quasi inexistante dans leurs champs d'actions.

« Je dirais que la capacité des OSC à influencer le suivi et l'application des décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière est très faible puisque, jusqu'à là rien n'est encore fait dans ce sens, pour la lutte contre l'érosion ». (Responsable de faîtière, Fresco)

III.1.3 ÉTAT DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC

III.1.3.1 Recommandations

Il ressort de l'analyse du corpus de données, que le faible niveau d'implication des OSC dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées induit de faibles recommandations de ces OSC aux autorités (Tableau 4). En effet, de l'entretien avec les OSC sur l'ensemble des sites visités, on retient les recommandations suivantes :

- Ouvrir l'embouchure : cette action a été acceptée au niveau des villes de Grand-Bassam et Fresco. Si elle est en cours d'exécution à Grand-Bassam contrairement à Fresco, cela serait dû d'une part à l'importance de cette ville dans l'histoire de la Côte d'Ivoire (ville historique, ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, beaucoup de richesse culturelle), la ville est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'autre part à l'ampleur du phénomène dans la localité, la montée de l'eau dans la ville ;
- Faire des digues en mer profondes avec les roches : ce sont des actions qui devront être réalisés dans le cadre du programme WACA ;
- Ensabler les plages à partir du sable pris en mer profonde ;
- Expulsion des exploitants agricoles des aires protégées : cette action est en cours dans certaines zones avec la recherche de sites de relocalisation de ces exploitants. La pression internationale a joué un rôle important dans la mise en application de cette action. Le cacao ivoirien avait été taxé de destructeur de la forêt, cela aurait pu impacter sa vente ;
- Mise en place d'une observation indépendante. C'est une mission non régaliennne d'observation des activités forestières et agroforestières effectuée par une organisation de la société civile en vue de recueillir et de partager des informations crédibles et vérifiables sur la gestion forestière pour l'amélioration de la gouvernance forestière. Ceci a été inclus dans le nouveau code forestier de 2019 voté à l'assemblée nationale et le décret d'application adopté en conseil des ministres.

Tableau 4 : le statut des recommandations des OSC

Recommandations	Acceptée ou pas	Mise en application ou pas
- Ouvrir l'embouchure	Accepté	En cours (Grand Bassam) Statu quo (Fresco)
- Ensabler les plages à partir du sable pris en mer profonde	Accepté	Non
- Faire des digues en mer profondes avec les roches	Accepté	Non
- L'expulsion des exploitants agricoles des aires protégées	Accepté	En cours
- Observation indépendante dans la gestion du domaine forestier	Accepté	Le code a été voté à l'assemblée Nationale et son Décret d'application adopté en conseil de ministre. Il a été signé par le Président de la République.

III.1.3.2 Etat de satisfaction des OSC en rapport avec les décisions prises

- **Non satisfaction des OSC pour les décisions de lutte contre l'érosion côtière**

Les OSC et les communautés sont généralement insatisfaites des décisions prises par l'État en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Ils se plaignent très souvent de la lenteur dans l'exécution de certaines actions qui sont acceptées.

« Les populations ont fait des recommandations pour l'ouverture de l'embouchure mais jusqu'à présent, ce n'est pas fait. L'embouchure qui était à 2 Km est aujourd'hui à 200 m, des actions d'ouverture de l'embouchure sont à la traine » **(Responsable d'OSC, Grand-Lahou)**

- **Une satisfaction partielle des OSC pour les décisions de gestion des aires protégées**

En dépit de certains griefs observés, les OSC relèvent quelques points de satisfactions vis-à-vis de leurs actions. Elles ont fait des propositions ou revendications en fonction des difficultés rencontrées par les populations d'une localité. Aussi, des points sources de conflits de certains textes nationaux ont été amendés grâce à la pression des OSC nationales. Cela a été le cas de l'article 27 du code forestier 2019 qui a été réécrit par l'OI-REN en vue de prendre en compte l'aspiration des populations.

« On a fait des revendications pour que le texte de loi sur le périmètre d'exploitation forestier, relatif à l'article 27 soit retiré, ça été fait sur le champ. Et une nouvelle proposition a été faite sur laquelle on travaille » **(Responsable OSC, Yopougon)**

Mais les OSC ivoiriennes trouvent qu'elles ne sont pas assez outillées comme les OSC de certains pays de la sous-région ouest africaine. Elles trouvent toutefois salutaire qu'elles soient associées aux différentes prises de décision par les structures techniques en charge des thématiques climatiques et environnementales ces dernières années. Un responsable de faitière le disait en ces termes « On est écouté, mais on ne fait pas encore trembler comme au Mali, Burkina, Sénégal, là-bas, quand la société civile se lève, l'État tremble...mais nous sommes appelés pour toutes les prises de décisions » **(Responsable faitière, Abidjan)**

III.1.3.3 Actions des communautés dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.

- ***Entre inaction, résignation et précarité des actions***

Il ressort de l'observation sur le terrain un faible niveau d'implication des communautés dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées dans l'ensemble des zones étudiées. En effet, les communautés, bien qu'étant des populations directement impactées par l'érosion côtière ou la perte du couvert forestier, on dénombre de rares actions provenant d'elles en rapport avec la lutte contre ces phénomènes.

Les populations riveraines du littoral et des aires protégées se positionnent comme des acteurs résignés et impuissants. Elles perçoivent les actions qu'elles pourraient mener comme « une goutte d'eau dans la mer ». Selon leurs dires, le manque de moyens et de matériels les condamne à regarder impuissamment le phénomène de l'érosion côtière avancé. De fait, très peu d'actions sont menées sans intervention extérieure.

« Les actions menées sont très insignifiantes pour la lutte contre l'érosion côtière c'est comme une goutte d'eau dans la mer, rien ne peut arrêter l'érosion côtière, c'est un phénomène naturel c'est comme les tremblements de terre... » **Focus group, autochtones, Azuretti (Grand-Bassam)**

Toutefois des initiatives ponctuelles sont observées par endroit. On relève à cet effet des actions de planting de cocotiers et de palétuviers à Azuretti et à Fresco. Par ailleurs, ces actions ne sont pas suivies jusqu'à leur terme par les communautés. Les palétuviers plantés ne sont pas

entretenus ou toutes les pépinières ne sont pas mises en terre. Ce manque de suivi est justifié par le manque de moyens financiers et de matériels.

« *Le planting des cocotiers (par les jeunes) et l'interdiction de prendre le sable des plages (la chefferie) mobilisés comme pratiques contre l'érosion côtière au sein du village* » **Focus group, OSC, Grand-Bassam.**

Les initiatives prises ne sont pas suivies. Il arrive que les cadres et/ou élus des localités mènent des actions avec les jeunes et femmes du village. Cependant, ces actions ne sont pas en continue dans le temps et dans l'espace « *Il y a environ cinq à six ans, un groupe de jeunes étaient appuyés par le ministre Alain Lobognon pour faire des pépinières de palétuvier, une espèce d'arbre qui permet de maintenir la côtière pour ralentir l'avancée de l'érosion* » **Entretien OSC, Fresco.**

Les riverains de la forêt du Banco du côté d'Abobo Belleville s'opposent aux infiltrations dans la forêt de leur ancêtre selon eux en interpellant verbalement les personnes qui y rentre.

« *Pendant la crise post-électorale, des personnes sont venues d'ailleurs, elles voulaient couper du bois dans la forêt, je me suis opposé à cela. Nous avons échangé pendant longtemps, elles sont reparties. Elles ne sont plus revenues* » **focus group, hommes d'Abobo Belleville.**

Ces populations trouvent toutefois ces actions très risquées car elles n'ont aucune autorisation d'empêcher quelqu'un à entrer dans la forêt et couper des feuilles ou du bois.

« *Nous avons demandé des papiers aux eaux-forêts pour nous donner le droit d'interpeller ceux qui violent/pénètrent dans la forêt, ils nous ont promis mais jusque-là on n'a rien reçu* » **focus group, hommes d'Abobo Belleville.**

L'entente entre les communautés concernées facilite la prise d'initiative en vue de lutter contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Par exemple à Abobo Belleville à la question de savoir « comment faites-vous pour que la forêt ne soit violée de votre côté ici ? »

La réponse recueillie est la suivante « *c'est l'entente entre nous. Ici on est tous même chose, n'y a pas dioula, bété, baoulé, burkinabé etc. on se connaît tous* ». **Focus group, homme, Abobo Belleville**

Les communautés font aussi des doléances à leurs interlocuteurs qui peuvent être les bailleurs, les ONG internationales ou l'Etat. « Nous souhaitons qu'ils poursuivent les travaux visant à clôturer la forêt. Ils ont commencé mais, ils se sont arrêtés au quartier woya non loin d'ici » *Focus group, homme, Abobo Belleville.*

III.2 ESPACES CIVIQUES ET MOYENS D'INFLUENCE DES OSC

III.2.1 Cadre juridique de la préservation des aires protégées et de la lutte contre l'érosion côtière

La figure 2 synthétise le cadre juridique et réglementaire dans lequel s'inscrit la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées. Il est subdivisé en (1) cadre juridique et réglementaire national comprenant les dispositions de la constitution, les textes législatifs et les textes réglementaires, en (2) engagements internationaux que sont les différents accords internationaux et en (3) cadre institutionnel qui est porté par le Ministère de l'environnement et du développement durable. Ce ministère est chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, la planification et le contrôle de la politique en matière d'environnement.

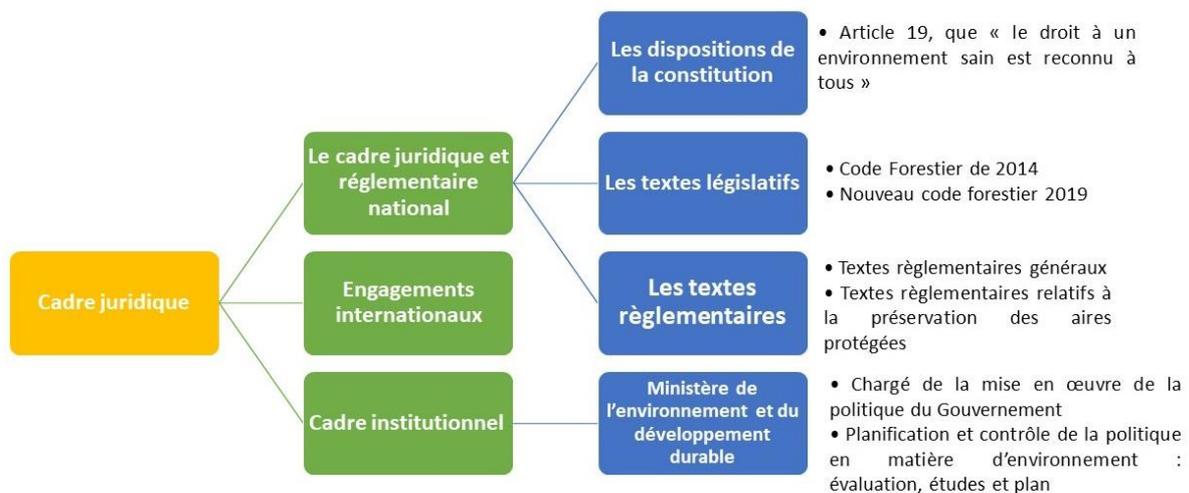


Figure 2 : Schéma simplifié du cadre juridique

III.2.2 Espaces civiques

Les espaces de prédilection des OSC pour véhiculer leurs messages et pour se faire entendre sont : (i) les rencontres directes avec les populations ou interlocuteurs locaux, (ii) les médias conventionnels (presse écrite et/ou audiovisuel), (iii) les médias non-conventionnels tels que

les réseaux sociaux, (iv) les espaces décisionnels tels que les ateliers des structures techniques, (v) les marches utilisées comme moyen de pression pour leurs revendications.

III.2.2.1 Rencontres directes avec les acteurs comme moyen de sensibilisation utilisées par les OSC

Les OSC rencontrent les chefs ou les autres leaders communautaires tels que les présidents de jeunesse, de femme ou responsables religieux auxquels les informations sont transmises afin de les relayer à la communauté. Dans la plupart des cas, le respect de ce chemin est primordial pour l'adhésion de la population et la réussite de la mission.

- ***Une assez forte adhésion et participation aux actions des OSC locales dans la lutte contre l'érosion côtière***

On constate une forte mobilisation et une forte implication des communautés riveraines du littoral et des aires protégées dans les activités des OSC. Lorsque les populations sont conviées à des activités de lutte contre l'érosion côtière ou de préservation des aires protégées, elles sortent massivement afin de participer à ces différentes activités. Cependant, les activités des OSC sont pour la plupart des activités de nettoyage des plages ou de planting de cocotiers ou de palétuviers. Des actions auxquelles les populations participent massivement et sont même les relais communautaires.

*« Lorsque nous allons vers les populations pour les sensibilisations ou les actions de nettoyages des plages ; elles sortent massivement... Il y a parmi les communautés, des personnes qui se portent volontaires pour être des relais de nos actions de sensibilisation. Elles travaillent avec nous et relaient nos informations. Ce sont les femmes qui passent les informations. Elles demandent à leurs enfants de venir participer au nettoyage de la plage » **Focus group, OSC, Grand-Bassam***

- ***Les femmes et les jeunes comme relais des informations des OSC au sein des communautés***

Des femmes membres des communautés travaillent en collaboration avec les OSC. Elles jouent généralement le rôle de relais de l'information au sein des communautés en matière de lutte contre l'érosion côtière.

*« Ce sont les femmes qui passent les informations. Elles demandent à leurs enfants de venir participer au nettoyage de la plage » **Focus group, OSC, Grand-Bassam***

III.2.2.2 Les médias conventionnels

Les OSC utilisent le canal des émissions télévisées et/ou radios pour passer leurs messages de sensibilisation ainsi que les points de presse pour atteindre un large public. C'est le canal légal le plus approprié, cependant, elles sont très souvent confrontées au coût financier de ces médias.

III.2.2.3 Les médias non-conventionnels, un mécanisme d'influence puissant

Les réseaux sociaux sont en général utilisés comme moyen de pression lorsque les canaux conventionnels de recours sont épuisés alors les OSC se tournent vers les médias non conventionnels tels que les blogs, Facebook, twitter etc. Ainsi, en fonction de la pertinence du sujet de la revendication et de la crédibilité de l'OSC responsable de l'alerte les réactions se font. Les informations sont rapidement relayées par un grand nombre de personnes sur les réseaux donc peuvent facilement atteindre les décideurs.

Les réseaux sociaux Internet se présentent donc comme l'un des puissants mécanismes par lesquels les OSC peuvent influencer la décision politique en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. De fait, certains organes décisionnels reconnaissent cette puissance des réseaux sociaux.

« Aujourd'hui Internet et les réseaux sociaux sont un puissant moyen pour les ONG pour influencer les politiques. Si une information est publiée aujourd'hui sur Facebook par exemple, toutes les structures techniques du ministère de l'environnement sont automatiquement mises en mission ou en alerte pour aller voir ce qui se passe et ce qu'il faut faire. » Un responsable de la direction de la lutte contre le changement climatique

III.2.2.4 Les espaces décisionnels tels que les ateliers des structures techniques étatiques et bailleurs

Les cadres tels que les ateliers et séminaires organisés par l'Etat et/ou les bailleurs sont aussi les cadres d'expression des OSC. En effet, c'est le lieu pour les OSC de faire passer certaines recommandations ou d'influencer certaines décisions. C'est le cas par exemple de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) de l'Union Européenne (UE) dont l'objectif est de lutter contre l'exploitation forestière illégale, principalement dans les pays tropicaux et le commerce illicite qui en est associé. L'APV-FLEGT a mis en place un Comité Technique de Négociation

(CTN) qui comprend les principaux partenaires que sont l'État, le bailleur (UE), le secteur privé, la chambre des rois et chefs traditionnels et les OSC.

En Côte d'Ivoire c'est la plateforme OI-REN qui représente les OSC. C'est le principal canevas de plaidoyer de l'OI-REN qui a permis la prise en compte des articles 15 et 27 du nouveau code forestier 2019.

« On a fait des revendications pour que le texte de loi sur le périmètre d'exploitation forestier, relatif à l'article 27 soit retiré, ça été fait sur le champ. Et une nouvelle proposition a été faite sur laquelle on travaille » (**Responsable OSC, Yopougon**)

III.2.2.5 Les marches comme moyen de revendication

Même si elles sont rarement utilisées, les OSC ont quelquefois fait recours à la marche pour contraindre les décideurs à poser certaines actions ou à revenir sur certaines décisions. On peut se référer aux cas de Grand-Bassam et de San-Pedro où les OSC ont organisé des marches respectivement pour l'ouverture de l'embouchure et l'arrêt du projet de construction de deux centrales à charbon.

III.3 RELATIONS ENTRE OSC ET LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

L'analyse des données en notre possession relève un ensemble de types de rapport de domination entre les différents acteurs en présence dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. En effet, on constate :

- ***Rapport de collaboration entre OSC et institutions administratives et techniques de l'État***

Les OSC locales sont en relation de collaboration avec les structures administratives et techniques de l'État en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Cette collaboration est importante dans l'exécution et le suivi des politiques étatiques, car les OSC sont des acteurs intermédiaires entre l'Etat et les communautés locales. Elle se manifeste par l'implication des OSC dans les prises de décisions. Les OSC font des propositions pendant les ateliers de validations de textes et autres séminaires sur les politiques gouvernementales concernant les deux thématiques.

« Nous sommes en de bons termes, puisque quand on demande des rendez-vous, nous sommes reçus, nous sommes en phase ... nous sommes une force de proposition et non d'opposition à l'Etat » (**Responsable OSC, Yopougon**)

Aussi, la collaboration entre OSC et structures étatiques peut se manifester par le fait que les structures techniques de confient des taches ponctuelles aux OSC. Par exemple dans le cadre

de la gestion des aires protégées, il arrive souvent que l'accès et les visites des parcs nationaux soient confiés aux OSC. C'est le cas du Parc National du Banco où les ONG « vision verte » et « Guardian » en partenariat avec l'OIPR cogèrent l'accès et les visites dans le Parc National du Banco.

- ***Rapport de partenariat et de collaboration avec les ONG internationales***

Les actions des ONG locales se font généralement en partenariat avec celles des ONG internationales. Elles sont le plus souvent sollicitées par les OSC internationales pour des actions ponctuelles. Le projet BENKADI, cadre de la présente étude, est une parfaite illustration de collaboration entre les ONG internationales et les OSC locales dans la lutte contre les effets des changements climatiques. Comme mentionner dans les Termes de références du projet BENKADI « *La CSCI, en collaboration avec quatre plateformes d'ONG de la sous-région ouest-africaine, que sont la Plate-forme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (PASCIB) au Bénin, le Secrétariat de Concertation des ONG nationales au Mali, (SECO-ONG) et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina Faso, mettent en œuvre, sous le lead de l'organisation hollandaise WOORD EN DAAD* » ***TDRs études de base du projet BENKADI*** D'autres ONG nationales telles que SOS-Forêt Côte d'Ivoire travaillent en collaboration et avec l'appui financier des ONG internationales. Selon une information prise sur son site [19] SOS-Forêts a exécuté, depuis sa création en 1996, divers projets, financés essentiellement par des bailleurs étrangers tels que la Fondation Goldman pour l'Environnement, BirdLife International, Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF), Darwin Initiative, ARCADIA etc.

- ***Un rapport de collaboration entre les chefferies et les OSC locales***

Pour mener des actions sur le terrain, les OSC locales agissent en collaboration avec les chefferies traditionnelles qui servent de relais entre les OSC et les populations. La chefferie facilite la mise en œuvre des actions des OSC dans une localité donnée. Tout désaccord entre la chefferie et les OSC dans l'exécution d'une action dans une localité peut considérablement entacher la réalisation de cette action. Il est donc très important voire primordial que la collaboration entre la chefferie et les OSC soit bonne.

- ***Rapport de dépendance entre les communautés et les OSC locales***

La relation entre OSC et communautés prend souvent la forme d'une dépendance en ce sens que les actions des communautés en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées est presque toujours impulsée par les OSC.

- ***Un rapport de collaboration entre OSC locales***

Les OSC entretiennent entre elles des relations de collaboration. Lorsqu'elles ne sont pas organisées en plateforme, il arrive qu'elles collaborent sur des thématiques bien précises « *On va dans le même sens* », « *on travaille de pairs même quand on se rencontre sur le même terrain* » ***Focus group, OSC, Grand-Bassam***

III.4 LES DÉFIS DES OSC

- ***Le Manque de ressources matérielles et financières comme défis majeurs pour les OSC dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.***

Le manque de ressources financières et matérielles constitue la difficulté majeure que rencontrent les OSC dans leur ensemble et plus particulièrement celles qui interviennent directement dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. La majorité des OSC fonctionnent sur fond propre. Alors que les villages directement impactés par le phénomène sont difficiles d'accès en termes d'infrastructures routières, elles ne disposent pas d'engins ou de véhicules adaptés pour accéder à ces villages. De ce fait, leurs actions sont essentiellement orientées vers la sensibilisation.

« *Il y a des facteurs financiers parce que toute action, que ce soit le reboisement, la sensibilisation, il faut se déplacer pour le faire. Les cotisations mensuelles des OSC sont insuffisantes vue que les membres ne sont pas en grand nombre* » ***(Responsable de faïtière de la ville de San-Pedro)***

- ***Manque de formation des acteurs des OSC comme facteur limitant la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées***

« *Nous n'avons pas de financement, ni de matériel ni de formation pour lutter contre l'érosion côtière, c'est tout à part ça il n'y pas de problème* » ***(Leader communautaire, Grand-Bassam)***

- ***Le faible engagement politique comme facteur limitant les actions des OSC dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.***

L'une des difficultés rencontrées par les OSC dans la mise en application des décisions et le suivi des projets est le faible engagement politique ou du mutisme des autorités gouvernementales. En effet, selon ces acteurs de la société civile, seul l'Etat qui détient le pouvoir exécutif et législatif, peut décider de l'arrêt de toutes les activités économiques pratiquées illicitement dans et sur les aires protégées et la côtière.

« C'est l'Etat qui limite la lutte contre l'érosion côtière. S'il prenne une décision politique, l'embouchure sera décalée » (**Responsable de faitière de la ville de Grand-Lahou**)

« Il y a un proverbe Gouro qui dit : « demande au tueur de tortue comment on tue une tortue » pour dire que l'Etat seul sait comment les gens ont été installés dans les parcs nationaux et donc, lui seul sait comment les faire sortir. » (**Chef traditionnel de Bognanzra**)

- ***La relocalisation et la réintégration socio-professionnelle des occupants des aires protégées comme défis pour les OSC***

Les OSC qui interviennent dans le domaine de la préservation des aires protégées sont confrontées à la difficulté de relocalisation et de réintégration socioprofessionnelle des occupants de ces espaces protégés. Car, selon elles, vu la sédentarisation illégale et contestée de ces acteurs dans ces lieux protégés, la seule approche objective pour elle, est leur dédommagement par voie de négociation.

« Pour les terres, mon père a dû céder l'espace mais moi je ne bénéficie pas des fonds dont bénéficie la préservation de cet espace déclaré « aires protégés », il ne s'agit pas que de dédommagement après déguerpissement mais il faut un suivi à long terme, des dédommagements qui prennent en compte des générations pour que les populations respectent ces aires protégés » (**Responsable faitière d'Abidjan**)

III.5 INDICATEUR DE L'ÉTUDE

L'indicateur à renseigner dans le cadre de cette étude est le nombre de recommandations des OSC acceptées par les décideurs en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire. A cet indicateur nous avons ajouté le nombre de décisions influencées par les OSC et le nombre de lois ou projets de lois auxquels les OSC ont contribué à la rédaction. Ces indicateurs ont été définis à la suite de « focus groups » avec les OSC et d'entretiens individuels avec les responsables des OSC.

NB. : A la suite des entretiens et l'analyse des corpus de données, on note qu'en général, les OSC nationales ne sont pas fortes individuellement pour faire des recommandations significatives acceptées par les décideurs en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Par contre, lorsque les OSC se rassemblent en plateforme ou en faîtières pour des actions ciblées, elles parviennent à se faire entendre.

Tableau 5 : Les indicateurs de résultats

Indicateurs	Nombre
Nombre de recommandations des OSC acceptées par les décideurs en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées	4
Nombre de décisions influencées par les OSC en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées	1
Nombre de lois ou projets de lois auxquels les OSC ont contribué à la rédaction en vue d'améliorer l'espace civique et d'influencer le débat sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées	1
Le nombre d'études et de rapports produits par les OSC et les recommandations partagés aux décideurs en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées (CI-RI5.2a)	4

IV. ANALYSE DES POUVOIRS

L'analyse du pouvoir dans le cadre de la contribution de la société civile ivoirienne aux politiques relatives à l'atténuation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées a été structurée autour des cinq (5) axes (clusters).

IV.1 LES LIMITES DU SYSTEME

Sur le plan géographique, l'analyse du pouvoir relative à la contribution de la société civile ivoirienne aux politiques en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées se situe aux niveaux national et local.

L'analyse de la contribution de la société civile aux débats sur les politiques d'adaptation et d'atténuation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées se justifie et elle est sous-tendue par un ensemble de problèmes auxquelles les OSC sont confrontées dans leur rapport avec les parties prenantes tel que l'État dans le cadre de leurs actions en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.

Les OSC aussi bien au niveau national que local font face à diverses contraintes ou problèmes. Ce qui limite fortement leur contribution au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

De manière globale, l'on observe :

- Une faible synergie entre les différents acteurs ;
- Un faible respect des engagements des décideurs aux niveaux international et national ;
- Un faible niveau de connaissances au sein des communautés sur les causes et les vulnérabilités aux changements climatiques et les solutions potentielles d'adaptation et d'atténuation ;
- Une allocation insuffisante des ressources aux niveaux national et local pour financer des initiatives locales concrètes pour la résilience climatique.

Plus spécifiquement

- *Au niveau de la lutte contre l'érosion côtière*

- Très peu d'OSC nationales et locales sont impliquées dans la lutte contre l'érosion côtière ;
- Les OSC sont confrontées à une insuffisance de ressources humaines, matérielles, financières et immatérielles (formation, connaissance) ;
- Il existe très peu d'initiatives des populations riveraines. En effet, ces populations sont résignées et elles vivent l'érosion et ses conséquences comme une fatalité ;
- On note la précarité des moyens de résiliences utilisées par les populations contre les effets de l'érosion côtière ;
- Peu d'actions de la part de l'État en matière de lutte contre l'érosion côtière sont identifiées.

- *Au niveau de la préservation des aires protégées*

- Peu d'OSC locales sont impliquées dans la préservation des aires protégées ;
- La croissance démographique accentue la pression foncière et cela met à mal la préservation des aires protégées ;
- Les normes coutumières ne sont pas toujours favorables à l'égalité de genre en matière d'accès à la terre¹.

Les pensées, les croyances dogmatiques, les perceptions et les stéréotypes fondés sur la vision conservatrice de l'éducation des enfants notamment celle des filles affectent le taux de scolarisation. Dans certaines régions, les Taux Net de Scolarisation sont encore faibles en 2019-2020. Ce sont : le TCHOLOGO (66,3%) la BAGOUE (66,9%), le FOLON (73,9%) et le GUEMON (76,3%) [10].

- Les revendications foncières et la remise en question des clauses de cession des terres par les jeunes exaspèrent les tensions et conflits autour du foncier et des aires protégées ;
- La violation des aires protégées pour la production de cacao.

En somme, le pouvoir des OSC dans leur rapport aux décideurs reste faible. Les OSC nationales dépendent très fortement des OSC internationales et des PTF.

¹ **résumé du document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre** selon lequel « Des pesanteurs socioculturelles et institutionnelles influent fortement sur l'application du droit positif. A preuve dans la coutume, la femme n'a pas le droit d'être propriétaire terrien ». [11]

Sous ce rapport, i) quelles sont les OSC ayant pris une part active dans le débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées de 2012 à 2021 ? ii) De quels pouvoirs disposent réellement les OSC ? iii) quels sont leurs lieux et espaces d'expression ? Quel bilan en termes de recommandations faites acceptées ou rejetées, exécutées ou non peut-on faire des actions des OSC ?

L'analyse de pouvoir vise donc à comprendre le fonctionnement du système et proposer des solutions en vue d'améliorer le pouvoir des OSC et leur contribution au débat sur la protection des aires protégées et la lutte contre l'érosion côtière. Il s'agira de voir dans quelle mesure la position des OSC passe de « dominer » à celle de collaboration égalitaire, et/ou à celle de dominant en tant qu'acteur clé (participation et pression/lobbying).

IV.2 ACTEURS ET RÉSEAUX

Les acteurs, leurs motivations et leurs capacités à permettre ou à entraver le changement de politique souhaité varie en fonction de la question abordée.

On distingue ainsi, les acteurs de la lutte contre l'érosion côtière et les acteurs de la préservation des aires protégées.

IV.2.1 Les acteurs du système de lutte contre l'érosion côtière

Les acteurs de la lutte contre l'érosion côtière sont :

- **Acteur 1 :** *Le Ministère de l'environnement et du développement durable* est chargé de la gestion et du contrôle de la politique environnementale de la Côte d'Ivoire. Dans le cadre de ses actions, le ministère dispose de ressources financières émanant de l'Etat de Côte d'Ivoire (budgets) et de partenaires techniques et financiers (fonds sous forme de prêts et de dons pour le financement de projets et programmes). Il dispose également de ressources humaines compétentes et des ressources matérielles. Le ministère détient son pouvoir de la légitimité qui lui est conféré par l'Etat.
- **Acteurs 2 :** *Les structures techniques* : elles veillent au respect des dispositions légales et règlementaires en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées dans les actions menées par les OSC internationales, nationales et les populations. Elles sont chargées de l'encadrement technique des parties prenantes au niveau local. Leur légitimité provient des pouvoirs qui leur sont conférés par l'état de Côte d'Ivoire à travers leurs ministères de tutelle. Pour l'exécution de leurs activités, les

structures techniques disposent de ressources humaines compétentes, ainsi que des moyens logistiques.

- **Acteur 3 :** *Les autorités administratives :* Elles sont chargées de la gestion et du contrôle de la politique environnementale de la Côte d'Ivoire au niveau des territoires et localités pour lesquels elles ont été désignées. Dans le cadre de leurs actions, elles sont légalement investies et elles disposent de ressources humaines, matérielles, financières mises à leurs dispositions par l'Etat.
- **Acteur 4 :** *Les autorités coutumières ou chefferie villageoise :* Les chefferies villageoises sont la porte d'accès aux populations et aux communautés. Elles détiennent le pouvoir selon la tradition et la coutume. Les actions des OSC nationales, locales et internationales sur le terrain sont subordonnées à l'autorisation des chefferies. Elles jouent le rôle d'intermédiaires entre l'État, les organismes internationaux et les populations. Elles sont aussi bien intermédiaires que cible. Elles ont un pouvoir traditionnel. Leurs points de vue comptent pour certaines actions ou décisions (par exemples avec les OSC), par contre elles reçoivent des ordres de l'administration centrale et les font exécuter dans leurs villages. Le pouvoir de décision, les droits de propriété, la légitimité conférées par l'Etat, les traditions, les us et les coutumes constituent leurs ressources.
- **Acteurs 5 :** *Les opérateurs économiques* (hôteliers, restaurateurs, dragueurs de sable etc.) : Ils exploitent et exercent des activités économiques impactées ou susceptibles d'impacter l'érosion côtière. L'argent et les produits de leurs activités sont leurs ressources principales.
- **Acteurs 6 :** *Les OSC internationales* sont les acteurs dominants de l'intervention sur le terrain. Les sources de leur pouvoir sont les conventions internationales et les textes réglementaires. Leurs actions sont donc conduites sous la supervision et le contrôle administratif des structures étatiques et en collaboration avec les OSC nationales et locales. Elles sont généralement les principaux pourvoyeurs en moyens financiers des OSC nationales et locales. Elles ont pour principales ressources les fonds, les connaissances, les compétences, la légitimité et la logistique qu'elles déploient pour l'exécution de leurs activités en Côte d'Ivoire.
- **Acteurs 7 :** *Les OSC nationales et locales.* Elles interviennent directement sur le terrain auprès des populations. Leurs actions sont conduites en collaboration et en partenariat avec les communautés. En termes de pouvoir, elles restent totalement dépendantes

financièrement et techniquement des OSC internationales, des PTF et de l'État. Sur le plan administratif, elles sont dépendantes de l'État et des acteurs étatiques.

- **Acteurs 8 :** *Les partenaires techniques et financiers.* Comme leur nom l'indique, ils apportent un appui technique et financier au gouvernement, aux OSC nationales et locales dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Leur intervention s'inscrit dans des relations de partenariat avec les acteurs étatiques, les OSC et les communautés. Ils détiennent un pouvoir technique et financier dans le cadre du partenariat. L'argent, les réseaux, les connaissances techniques sont leurs principales ressources.
- **Acteurs 9 :** *Les membres des communautés.* Les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les autochtones et allochtones constituent les membres des communautés des localités impactées par l'érosion côtière. Ils sont sous l'influence des différentes chefferies des localités où ils vivent.

La figure 3 est une illustration simplifiée des relations entre les OSC et l'ensemble des parties prenantes. Sur le schéma, les acteurs sont regroupés en trois sous-groupes qui sont les acteurs étatiques (gouvernement, les ministères, les directions techniques et l'administration locale etc.) dans le fond bleu, les OSC (locales et internationales) dans le fond jaune et les populations cibles ou bénéficiaires dans le fond rouge. A ces sous-groupes s'ajoutent les partenaires techniques et financiers dans le fond blanc qui sont principalement des bailleurs internationaux. Les flèches montrent les types de relations entre les différents acteurs qui sont soit des relations de domination (flèche unidirectionnelle) et/ou des relations de la collaboration (bidirectionnelle). Ainsi, certains acteurs en dépit de leur domination sur d'autres acteurs collaborent également avec ces derniers dans l'exécution de certaines politiques. C'est le cas des OSC locales qui sont sous la domination des acteurs étatiques. Cependant, ils sont de plus en plus associés aux prises de décision. Lorsque la flèche est bidirectionnelle, la relation entre les entités est plus marquée par des partenariats ou collaboration. C'est par exemple le cas entre l'Etat et les partenaires Techniques et financiers. La flèche bidirectionnelle montre une relation de collaboration entre l'Etat et les PTF. Il en est de même pour les OSC et la chefferie villageoise. Les OSC locales sont dominées par les OSC internationales même si elles sont partenaires ou elles collaborent sur certaines actions. En général, les bénéficiaires sont les acteurs les plus dominés de la chaîne. Elles n'ont pas de pouvoir sur les autres entités mais toutefois, certaines actions des OSC en faveur des bénéficiaires nécessitent la collaboration et la participation effective de ces derniers pour obtenir de bons résultats.

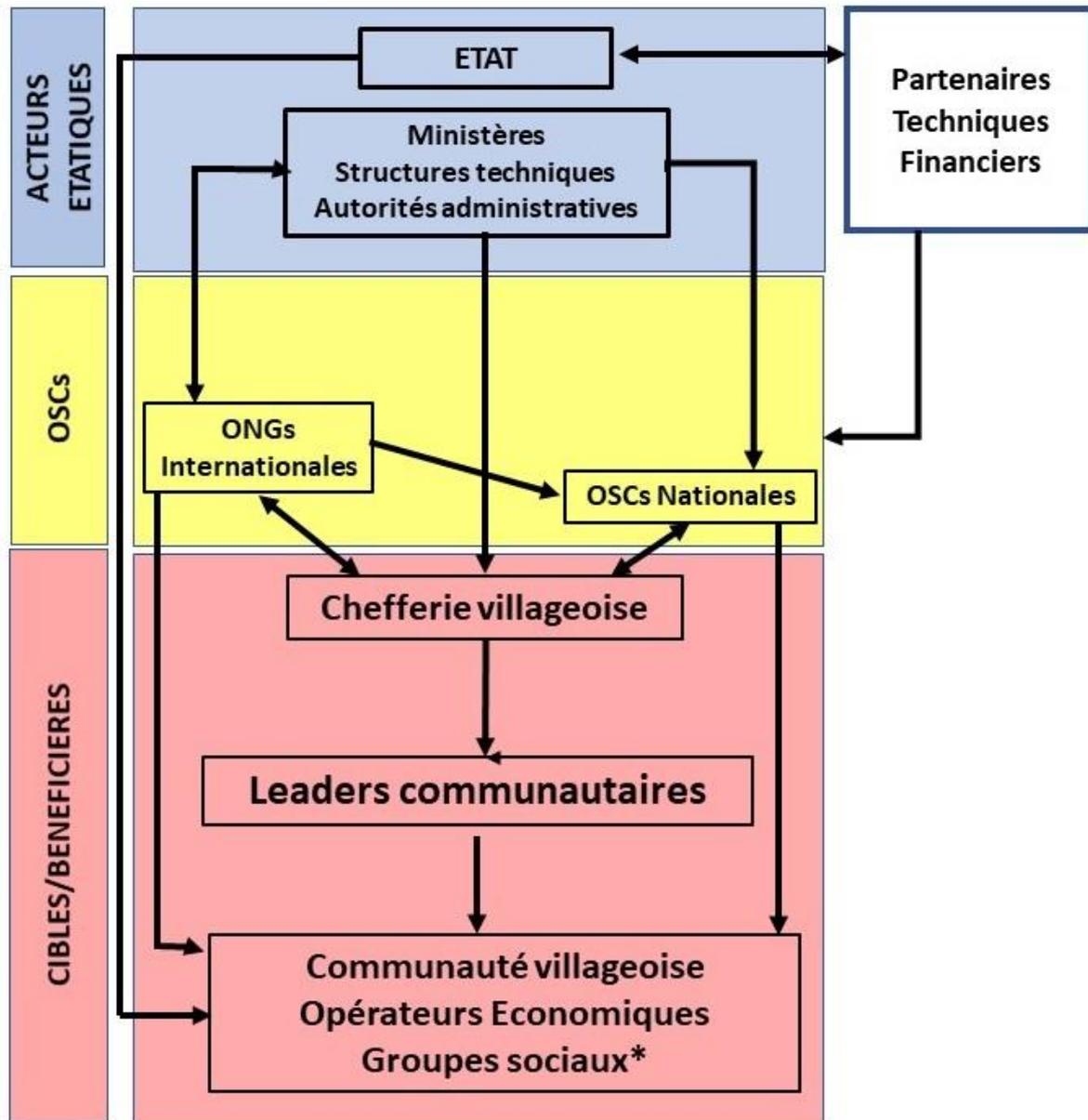


Figure 3 : Schéma simplifié des relations entre acteurs du système. (*) Les groupes sociaux sont définis en fonction des thématiques, par exemple dans le cadre des aires protégées la communauté villageoise peut être subdivisée en plusieurs groupes sociaux (autochtones, allogènes etc.)

IV.2.1.1 Statuts, positions, niveau d'intervention, influence et ressources des différents acteurs de la lutte contre l'érosion côtière

Les acteurs de la lutte contre l'érosion côtière en fonction de leurs intérêts ont des positions, des niveaux d'influence et ressources diverses (matérielles et/ ou immatérielles).

Du point de vue des positions, ces acteurs peuvent être des alliés, des bénéficiaires, des personnes à influencer ou des adversaires (tableau 6). Les niveaux d'intervention varient de l'international, régional, national au local. Ces différents acteurs peuvent exercer une influence positive ou négative sur les mesures de lutte contre l'érosion côtière.

Tableau 6 : Récapitulatif des statuts, des positions, du niveau d'intervention, d'influence et des ressources des différents acteurs de l'érosion côtière

ACTEURS	INTÉRÊT	Position (allié, à adversaire, influencer, à bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national, international)	Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)
Ministère de l'environnement et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction et mitigation des conséquences de l'érosion côtière sur les conditions de vie des populations ; - Confiance de l'ensemble des acteurs (populations locales ; Bailleurs internationaux). 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	National	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Matérielles : budget et financements des PTF - Immatérielles : légitimité, droit, expertise
Structures techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction et mitigation des conséquences de l'érosion côtière sur les conditions de vie des populations ; - Reconnaissance et légitimité auprès des parties prenantes (Tutelle, PTF, populations, OSC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive : - Matérielles : budget et financements des PTF, - Moyens logistiques - Immatérielles : expertise, légitimité
Autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de la tutelle ; - Réduction des effets de l'érosion côtière ; - Amélioration des conditions de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Immatérielles : Légitimité

ACTEURS	INTÉRÊT	Position (allié, à adversaire, influencer, bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national, international)	Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)
Autorités coutumières / Chefferies villageoises	Réduction des effets de l'érosion côtière Amélioration des conditions de vies des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires - Alliés 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Immatérielles : légitimité, statut d'autochtone
OSC internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Grande Notoriété et crédibilité vis-à-vis des bailleurs et des populations - Mise en œuvre des conventions et traités - Engagement internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> - National - International 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Matérielles : les différents fonds et financements
OSC locales	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de vie améliorée ; - Réduction des effets négatifs de l'érosion côtière 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> - National - Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence Positive - Immatérielles : connaissances, légitimité, expertise, - Matérielles : Moyens logistiques et financiers

ACTEURS	INTÉRÊT	Position (allié, à adversaire, influencer, bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national, international)	Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances techniques ; - Accès aux moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> - International - Régional - National - Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence Positive - Matérielles : les différents fonds et financements - Immatérielles : Expertise
Opérateurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du profit ; - Préservation des activités économiques ; - Réduction des effets négatifs de l'érosion côtière sur leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires - Alliés - Adversaires 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive et négative - Immatérielles : savoir-faire - Matérielles : moyens financiers et logistiques investis dans leurs
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des effets négatifs de l'érosion côtière ; - Amélioration des conditions de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés - Bénéficiaires 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Immatérielles : connaissances et savoir-faire locaux, légitimité, statut d'autochtone - Matérielles : moyens locaux de lutte contre l'érosion côtière

À l'analyse du tableau 6, l'on observe que la lutte contre l'érosion côtière est une action qui rencontre très peu d'adversité. Sur 9 acteurs identifiés 8 sont des alliés, seuls les opérateurs économiques notamment les entreprises de dragage de sable à la plage de San Pedro peuvent être considérés comme des adversaires en ce sens que leurs activités contribuent à l'avancée de l'érosion côtière.

IV.1.1.2 Analyse des liens entre les différents acteurs de la lutte contre l'érosion côtière

Les acteurs de la lutte contre l'érosion côtière identifiés sont : les Ministères (**Act1**) Structures techniques (**Act 2**), Autorités administratives (**Act 3**), Autorités administratives (**Act 4**), OSC internationales (**Act 5**), OSC nationales et locales (**Act 6**), Partenaires financiers Internationaux (**Act 7**), Opérateurs économiques (**Act 8**) et les Communautés (**Act 9**).

Ces différentes parties prenantes entretiennent entre elles des relations qui prennent diverses formes et modalités. Les formes et modalités de leurs relations sont contenues dans le tableau de la matrice de pouvoir (tableau 7). Ces relations peuvent être des relations de domination, de subordination, de collaboration ou sans aucune relation.

Tableau 7 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes de la lutte contre l'érosion côtière. Les symboles utilisés sont définis comme suit : (x) Aucune relation ; (=) Pouvoir avec (travailler ensemble) ; (+) Pouvoir sur (est dominant) ; (-) Est dominé par.

Parties Prenantes	Act 1	Act 2	Act 3	Act 4	Act 5	Act 6	Act 7	Act 8	Act 9
Act 1 : Ministères		+ =	+ =	+	+ =	+ =	=	+ =	+ =
Act 2 : Structures techniques	- =		- =	=	=	=	=	x	+ =
Act 3 : Autorités administratives	=	+ =		+ =	=	+ =	- =	+ =	+ =
Act 4 : Chefferie villageoise	- =	+ =	- =		=	+ =	x	+ =	+ =
Act 5 : OSC internationales	=	=	=	- =		+ =	=	x	=
Act 6 : OSC nationales et locales	- =	- =	- =	- =	- =		- =	=	+ =
Act 7 : Partenaires financiers Internationaux	=	=	=	x	=	+ =		x	=
Act 8 : Opérateurs économiques	-	-	-	-	x	=	x		=
Act 9 : Communautés	-	-	-	-	=	=	x	=	

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus (Tableau 7) que les rapports entre parties prenantes sont majoritairement de nature collaborative. La modalité « travail avec » s'apparentant à une collaboration est le type de relation dominant avec 36 collaborations entre les acteurs (Figure 4). Il y a très peu d'absence de relation directe entre acteurs (6 seulement) donc une faible influence entre certains acteurs. On note 26 relations de domination « dominé par » et 19 relations de subordinations c'est-à-dire « est dominé par ».

La domination est exercée par les acteurs étatiques, les PTF, les OSC internationales. Les chefferies villageoises détiennent un pouvoir sur les acteurs de leur espace social. En revanche, les OSC nationales et locales n'ont pas véritablement de pouvoir de domination. Elles sont cependant impliquées dans des relations de collaboration avec la plupart des parties prenantes.

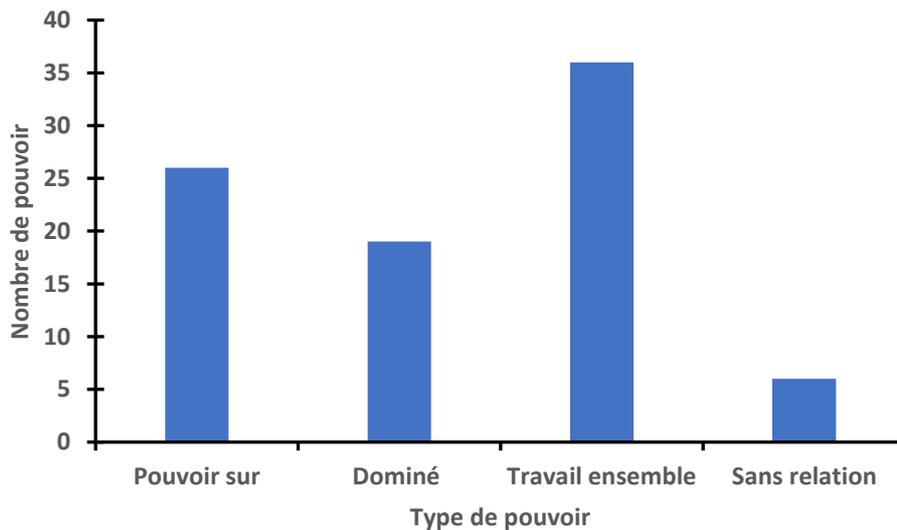


Figure 4 : Relations de pouvoir entre acteurs de la lutte contre l'érosion côtière

IV.2.2 Les acteurs de la préservation des aires protégées

Les acteurs et parties prenantes impliqués dans la gestion et la préservation des aires protégées sont : Le ministère de l'environnement et du développement durable et le ministère des eaux et forêts, les structures techniques en charge de la gestion des parcs et forêts classées (OIPR, SODEFOR, Services des Eaux et Forêts), les autorités administratives, chefferies villageoises ou autorités coutumières, OSC internationales, OSC nationales et locales, Partenaires Techniques et Financiers ; les jeunes autochtones, comité de gestion locale, acteurs des

activités illicites (agriculteurs infiltrés, braconniers , orpailleurs), riverains autochtones, riverains non autochtones (allogènes et allochtones), les femmes.

- **Acteur 1 :** *Le Ministère de l'environnement et du développement durable* est chargé de la gestion et du contrôle de la politique environnementale de la Côte d'Ivoire. Dans le cadre de ses actions, le ministère dispose de ressources financières émanant de l'Etat de Côte d'Ivoire (budgets) et de partenaires techniques et financiers (fonds sous forme de prêts et de dons pour le financement de projets et programmes). Il dispose également de ressources humaines compétentes et des ressources matérielles. Le ministère détient son pouvoir de la légitimité qui lui est conféré par l'Etat.
- **Acteurs 2 :** *Les structures techniques* : elles veillent au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de préservation des aires protégées dans les actions menées par les OSC internationales, nationales et les populations. Elles sont chargées de l'encadrement techniques des parties prenantes au niveau local. Les ressources dont elles disposent sont les connaissances, la légitimité.
- **Acteur 3 :** *Les autorités administratives* : chargés de la gestion et du contrôle de la politique environnementale de la Côte d'Ivoire au niveau des territoires. La légitimité, le pouvoir de décision au niveau local sont leurs principales ressources.
- **Acteur 4 :** *Les autorités coutumières ou chefferies villageoises* : La chefferie villageoise est la porte d'accès aux populations et aux communautés. Elle détient le pouvoir selon la tradition, les us et la coutume. Les actions des OSC nationales, locales et internationales sur le terrain sont subordonnées à l'autorisation de la chefferie. Ils jouent le rôle d'intermédiaires entre l'État, les organismes internationaux et les populations. Ces autorités sont aussi bien intermédiaires que cibles. Ils ont un pouvoir traditionnel. Leurs points de vue comptent pour certaines actions ou décisions (par exemples avec les OSC), par contre, elles reçoivent des ordres de l'administration centrale et les font exécuter dans leurs villages. Le pouvoir de décision, les droits de propriété, la légitimité sont leurs ressources.
- **Acteur 5 :** *Les OSC internationales* sont les acteurs dominants de l'intervention sur le terrain. La source de leur pouvoir sont les conventions internationales et les textes réglementaires. Leurs actions sont donc conduites sous la supervision et le contrôle administratif des structures étatiques et en collaboration avec les OSC nationales et locales. Elles sont généralement les principaux pourvoyeurs en moyens financiers des

OSC nationales et locales. Elles ont pour principales ressources, l'argent, les connaissances et la légitimité.

- **Acteur 6 :** *Les OSC et associations locales.* Les OSC nationales et locales quant à elles sont les acteurs qui interviennent directement sur le terrain auprès des populations. Leurs actions de sensibilisation sont conduites en collaboration et partenariat avec les communautés. En termes de pouvoir, elles restent totalement dépendantes financièrement et techniquement des OSC internationales, des PTF et de l'État. Sur le plan administratif, elles sont dépendantes de l'État et des acteurs étatiques. Elles disposent également d'une légitimité auprès des pouvoirs publics et des populations.
- **Acteur 7 :** *Les partenaires techniques et financiers.* Comme leur nom l'indiquent, ils apportent un appui technique et financier au gouvernement, aux OSC nationales et locales dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Leur intervention s'inscrit dans des relations de partenariat avec les acteurs étatiques, les OSC et les communautés. Ils détiennent un pouvoir technique et financier dans le cadre du partenariat. L'argent, les réseaux, les connaissances techniques sont leurs principales ressources.
- **Acteur 8 :** Les jeunes autochtones. Le terme de jeune désigne une catégorie sociale locale basée sur les rapports entre générations. Tant que les représentants de l'ancienne génération sont présents, tous ceux qui suivent dans la hiérarchie sociale sont qualifiés de jeunes, au sens de cadets sociaux [17]. On n'est pas considéré jeune forcément parce qu'on a un âge qui se situe dans une tranche dont les membres sont classés dans cette catégorie par la société. La notion de jeune est donc éminemment sociologique et ne reflète pas l'âge biologique des acteurs. Ils sont généralement les auteurs des revendications foncières et de la remise en cause des clauses de cession des terres.
- **Acteur 9 :** Le comité de gestion locale. Il est un organe consultatif qui donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou budgétaire qui lui sont soumises par les directions de Zone de l'OIPR. Sa création répond aux soucis d'une gestion participative des aires protégées.
- **Acteur 10 :** Les pratiquants d'activités illicites (Agriculteurs infiltrés, braconniers, orpailleurs). Ils exercent de manière clandestine ou illégale des activités génératrices de revenu à l'intérieur des aires protégées.
- **Acteur 11 :** Les autochtones. Les originaires des villages riverains sont les détenteurs des droits coutumiers sur les terres autour des aires protégées.

- **Acteur 12** : Les femmes. Dans la plupart des communautés, elles n'ont pas le droit de propriété foncière. Elles ne peuvent hériter de la terre. Elles pratiquent généralement des cultures vivrières et maraichères.
- **Acteur 13** : Les allogènes et allochtones. Ce sont des migrants sédentarisés dans les villages riverains depuis plusieurs décennies qui exercent principalement des activités agricoles et commerciales.

IV.2.3 Statuts, positions, niveau d'intervention, influence et ressources des différents acteurs

À l'analyse du tableau 8, l'on observe que la préservation des aires protégées est une activité qui rencontre beaucoup d'adversaires et de personnes à influencer. Plusieurs acteurs ont des intérêts divergents avec celui de la préservation des aires protégées ou sont à influencer pour qu'ils deviennent des alliés. Il s'agit entre autres des jeunes autochtones et des pratiquants d'activités illicites (orpailleurs, braconniers, agriculteurs infiltrés).

Sur treize (13) acteurs identifiés quatre (4) acteurs au niveau local, (i.e les jeunes autochtones, les migrants sédentarisés (allochtones et allogènes), les femmes et les personnes infiltrées ou pratiquants des activités illicites dans les parcs) ont des intérêts contraires à la préservation des aires protégées. Les intérêts de ces acteurs-adversaires concernent la déclassification des aires protégées pour l'agriculture et l'exploitation des ressources des parcs et réserves à des fins économiques.

Les principaux alliés de la préservation des aires sont les acteurs étatiques (ministères, services techniques, autorités administratives), les OSC internationales et nationales, les PTF, le comité de gestion. Toutefois, les autorités coutumières, les jeunes autochtones, les femmes, les communautés allogènes, allochtones et autochtones sont à la fois des alliés, des bénéficiaires et des acteurs à influencer pour une meilleure implication dans la préservation des aires protégées (Tableau 8).

Tableau 8 : Récapitulatif des statuts, des positions, du niveau d'intervention, de l'influence et des ressources des différents acteurs

Acteurs	Intérêt	Position (allié, à adversaire, influencer, bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national, international)	Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)
Ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction et mitigation des conséquences de la dégradation des aires protégées sur les conditions de vie des populations ; - Confiance de l'ensemble des acteurs (populations locales ; Bailleurs internationaux) 	Alliés	National	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Matérielles - Immatérielles
Structures techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction et mitigation des conséquences de la dégradation des aires protégées sur les conditions de vie des populations ; - Reconnaissance et légitimité auprès des parties prenantes. 	Alliés	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Matérielles - Immatérielles
Autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de la tutelle - Préservation des aires protégées ; - Amélioration des conditions de vies des communautés de leurs localités 	Alliés	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Immatérielles
Autorités coutumières	<ul style="list-style-type: none"> - Déclassification des aires protégées pour l'agriculture ; - Bénéfices directs et indirects (services écosystémiques du parc) 	Alliés Bénéficiaires A influencer	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Immatérielles
OSC internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Grande Notoriété et crédibilité vis-à-vis des bailleurs, de l'Etat et des populations 	- Alliés	<ul style="list-style-type: none"> - National - International 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Matérielles - Immatérielles

	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la Mise en œuvre des conventions et engagement internationaux 			<ul style="list-style-type: none"> - Immatérielles
OSC nationales et locales	<ul style="list-style-type: none"> - Notoriété, reconnaissance et crédibilité vis-à-vis, de l'Etat des bailleurs et des populations - Préservation des aires protégées - Participation des communautés à la gestion des aires protégées - Profits directs et indirects des communautés des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Allié 	<ul style="list-style-type: none"> National Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence Positive - Immatérielles
PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances techniques - Accès aux moyens financiers des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> - International - National - Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence Positive - Matérielles - Immatérielles
Jeunes autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Déclassification des aires protégées pour l'agriculture ; - Meilleurs accès à la terre ; - Bénéfices directs et indirects (services écosystémiques) du parc 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires - Adversaires - A influencer 	<ul style="list-style-type: none"> Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Influence négative - Ressources immatérielles - Ressources matérielles
Comité de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des communautés à la gestion des aires protégées - Bénéfices directs et indirects des communautés (services écosystémiques) du parc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Ressources immatérielles
Pratiquants d'activités illicites	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer profits économiques de l'exploitation des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Adversaires 	<ul style="list-style-type: none"> Local 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence négative - Ressources matérielles

Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Déclassification des aires protégées pour l'agriculture, - Meilleurs accès à la terre ; - Bénéfices directs et indirects (services écosystémiques du parc). 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés - Bénéficiaires - A influencer 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Influence négative - Ressources immatérielles
Allogènes et allochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Déclassification des aires protégées pour l'agriculture ; - Meilleurs accès à la terre ; - Bénéfices directs et indirects (services écosystémiques du parc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés - Bénéficiaires - Adversaires - A influencer 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Influence positive - Influence négative - Ressources immatérielles
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleurs accès à la terre, - Bénéfices directs et indirects (services écosystémiques du parc). 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliés - Bénéficiaires - A influencer 	Local	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources immatérielles

IV.2.4 Analyse des liens entre les différents acteurs de la préservation des aires protégées

Il ressort de l'analyse du tableau 9 de lien entre les différentes parties prenantes qu'en matière de préservation des aires protégées les OSC nationales et locales n'ont pas véritablement de pouvoir de domination. Toutefois, elles sont impliquées dans une relation de collaboration avec la plupart des parties prenantes. Le pouvoir est détenu par les acteurs étatiques, les PTF, les OSC et dans une moindre mesure les autorités coutumières (tableau 9)

Tableau 9 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes de la gestion des aires protégées. Les symboles utilisés sont définis comme suit : (x) Aucune relation ; (=) Pouvoir avec (travailler ensemble) ; (+) Pouvoir sur (est dominant) ; (-) Est dominé par.

Parties prenantes	Act 1	Act 2	Act 3	Act 4	Act 5	Act 6	Act 7	Act 8	Act 9	Act 10	Act 11	Act 12	Act 13
Act 1 : Ministère		+	+	+	=	+	=	+	+	+	+	+	+
Act 2 : Structures techniques	-		+	+	=	+	-	+	+	+	+	+	+
Act 3 : Autorités administratives	-	+		+	=	+	=	+	+	+	+	+	+
Act 4 : Autorités coutumières	-	-	-		=	+	x	+	=	+	+	+	+
Act 5 : OSC internationales	=	+	=	=		+	=	=	+	X	=	=	=
Act 6 : OSC nationales et locales	-	-	-	=	-		-	=	=	X	=	=	=
Act 7 : PTF	=	+	=	x	=	+		=	=	X	=	=	=
Act 8 : Jeunes autochtones	-	-	-	-	=	=	x		=	X	=	=	=
Act 9 Comité de gestion	-	=	=	=	=	=	=	+		=	=	=	=
Act 10 : Praticants d'activités illicites	-	-	-	-	x	=	x	=	=		=	=	=
Act 11 : Autochtones	-	-	-	=	=	=	x	=	=	=		+	=
Act 12 : Allogènes et allochtones	-	-	-	+	=	=	x	-	=	=	=		+
Act 13 : Femmes	-	-	-	-	-	-	=	-	=	=	-	-	

IV.3 STRUCTURES ET NORMES

Au regard de l'analyse des liens entre les différents acteurs, il apparaît que les détenteurs de pouvoirs sont : les ministères, les structures techniques, les autorités administratives, les autorités coutumières et les OSC internationales.

Le pouvoir de chacun de ces acteurs est légitimé par des structures et des normes précises. Les pouvoirs des différents acteurs sont légitimés par trois types de normes à savoir les normes formelles nationales (Constitution et textes règlementaires), normes supra nationales (Conventions) et les normes locales (coutumes, traditions).

Les normes sont utilisées par chacun des acteurs détenteurs de pouvoir dans leurs relations avec les autres parties prenantes.

- *Les ministères et les structures techniques* : ils détiennent le pouvoir sur tous les autres parties prenantes excepté les OSC internationales et les PTF. Leur pouvoir est basé sur la constitution, les différents textes juridiques et règlementaires relatifs à la lutte contre le changement climatique et plus spécifiquement à la préservation des aires protégées et à la lutte contre l'érosion côtière.
- *Les autorités administratives (Préfets, Sous-préfets)* : A part les ministères, elles dominent tous les acteurs intervenant au niveau local. Les sources de leur pouvoir sont la constitution et la loi sur la décentralisation qui définit les attributions et limites de leur pouvoir.
- *Les autorités coutumières* : Exceptées les acteurs étatiques, elles détiennent le pouvoir sur tous ceux qui vivent et exerce une activité sur le territoire du village. Leur domination repose sur la tradition les us et le droit coutumier.
- *Les OSC internationales* : elles dominent les OSC nationales qui dépendent d'elles d'un point de vue technique et financier. La source de leur domination repose sur les conventions internationales, les réseaux et les groupes de pression internationaux de lutte contre les effets du changement climatique.
- *Les Partenaires techniques et financiers* : Leur pouvoir et leur collaboration avec les parties prenantes nationales est adossée aux accords de coopération internationale et conventions internationales aux réseaux et groupes de pression internationaux de lutte les effets du changement climatique.

- *Les autochtones* : Dans le principe, ils sont souvent contestés. Ils détiennent un pouvoir sur les allogènes et allochtones étant donné qu'ils les ont accueillis dans leurs localités. Ils basent leur domination sur l'idéologie de l'autochtonie, l'ethnicité, le principe du tutorat (dans les zones forestières).

Il apparait donc que la domination des OSC par certaines parties prenantes et leur collaboration avec autres parties prenantes reposent sur un cadre réglementaire légal et sur des normes sociales non écrites (coutumes, us et croyances).

IV.4 POLITIQUES ET CONTESTATION

Sur la base de l'analyse des liens entre les différents acteurs, les non détenteurs de pouvoir sont : les OSC nationales et locales, les autochtones et non autochtones, les jeunes autochtones, les femmes.

Chacune de ces parties prenantes adopte des stratégies visant à modifier la relation de pouvoir en leur défaveur. Les contestations dans le cadre de l'application d'une loi ou d'une mesure dans le domaine de la préservation des aires protégées sont fonction des intérêts des uns et des autres. Les sources de contestations sont à différents niveaux (figure 5).

IV.4.1 Les OSC nationales et locales : le lobbying et plaidoyer comme principal moyen

Le plaidoyer constitue des mécanismes les plus utilisés par les OSC pour influencer les décisions et l'application des lois en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire. En effet, selon les consultations faites, il ressort que les OSC privilégient plus dans leurs rapports avec les communautés et l'État, le plaidoyer et le lobbying en vue d'influencer des décisions gouvernementales, ainsi que leur application sur le terrain. Elles s'inscrivent dans l'approche interne du plaidoyer qui consiste à chercher, à persuader ou à établir une coopération - en d'autres termes, à rechercher un résultat gagnant-gagnant. Cette dernière approche, celle de l'intérieur, est généralement appelée "lobbying" et repose sur le dialogue et la collaboration avec les décideurs. Mais, les OSC nationales ne représentent pas encore de véritables groupes de pression auprès des décideurs.

Face à cette situation, le programme BENKADI devrait contribuer à rassembler les OSC nationales et locales afin de mutualiser les efforts pour constituer des groupes de pression forts. C'est à ce titre que leurs voix, leurs actions de lobbying et de plaidoyer pourront être entendues

et trouver une issue favorable pour assurer la préservation des aires protégées et contribuer à la résilience des populations face aux effets de l'érosion côtière.

IV.4.2 Les différentes communautés et leurs motivations

IV.4.2.1 Communautés autochtones : la discussion, les manifestations et le non-respect des normes comme moyens de contestation

Les communautés autochtones ont recours à la discussion et la concertation pour équilibrer un tant soit peu la relation de pouvoir avec les autorités étatiques et les structures techniques. Le comité de gestion des aires protégées est également une instance qui vise cet objectif. Toutefois, il arrive que les communautés autochtones aient recours à des manifestations violentes et des conflits pour se faire entendre. La violation des normes de protection des aires protégées (infiltration des parcs) sont également des moyens indirects de contestation.

Dans le domaine de la lutte contre l'érosion côtière, les rapports sont plus collaboratifs. Cependant, l'on note une sorte de résignation des communautés autochtones qui vivent le phénomène d'érosion côtière comme une fatalité pour laquelle elles ne disposent pas d'assez de moyens pour y faire face.

Cette situation mérite une attention particulière de la part du programme BENKADI. Le programme pourra contribuer à renforcer la résilience des populations riveraines des zones d'érosion côtière à travers des sessions d'informations, de sensibilisation et de formation. Celles-ci permettront à ces populations de mieux comprendre l'érosion côtière et les mobiliser pour une bonne adaptation et une meilleure atténuation de ses effets.

IV.4.2.2 Les jeunes : revendications, manifestations, le non-respect des normes comme moyens de contestation

Face au pouvoir des acteurs étatiques et des autorités coutumières, les jeunes dans le cas de la préservation des aires protégées ont très souvent recours à des revendications violentes (retrait des terres) ou la violation des aires protégées pour s'exprimer.

A l'instar des populations riveraines des zones d'érosion côtière, les jeunes riverains des aires protégées pourront bénéficier des sessions d'informations, de sensibilisation et de formation

afin de leur permettre de comprendre l'importance de la préservation des aires protégées comme moyen de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques.

IV.4.2.3 Les allogènes et allochtones : discussion et manifestations comme moyens de contestation

Dans leurs rapports avec les autorités coutumières et les autochtones, la discussion et (souvent) les manifestations violentes (les affrontements) sont les moyens de revendication utilisés par les allogènes et les allochtones sur les questions foncières.

Des actions du programme BENKADI s'avèrent aussi nécessaires pour contribuer aux changements de comportement et de mentalité des communautés allogènes et allochtones afin de leur permettre de vivre en parfaite harmonie avec les communautés autochtones et réduire les pressions anthropiques exercées sur les aires protégées.

IV.4.2.4 Les femmes : les associations et les activités génératrices de revenu comme moyen pour équilibrer les rapports

La domination sur les femmes étant ancrée dans les coutumes et les croyances, ces dernières ne mènent pas d'action directes ou concrètes de modification de leur relation avec les hommes des communautés. Toutefois, les associations féminines mènent des activités génératrices visant à les rendre autonomes. Ces activités peuvent être considérées comme des moyens pour équilibrer les rapports de pouvoir au sein des communautés.

Le programme BENKADI pourra œuvrer, à travers les activités de sensibilisation, de mobilisation communautaire, de renforcement de capacité, de lobbying et de plaidoyer, à l'implication et l'inclusion des femmes dans le traitement des questions relatives aux changements climatiques.

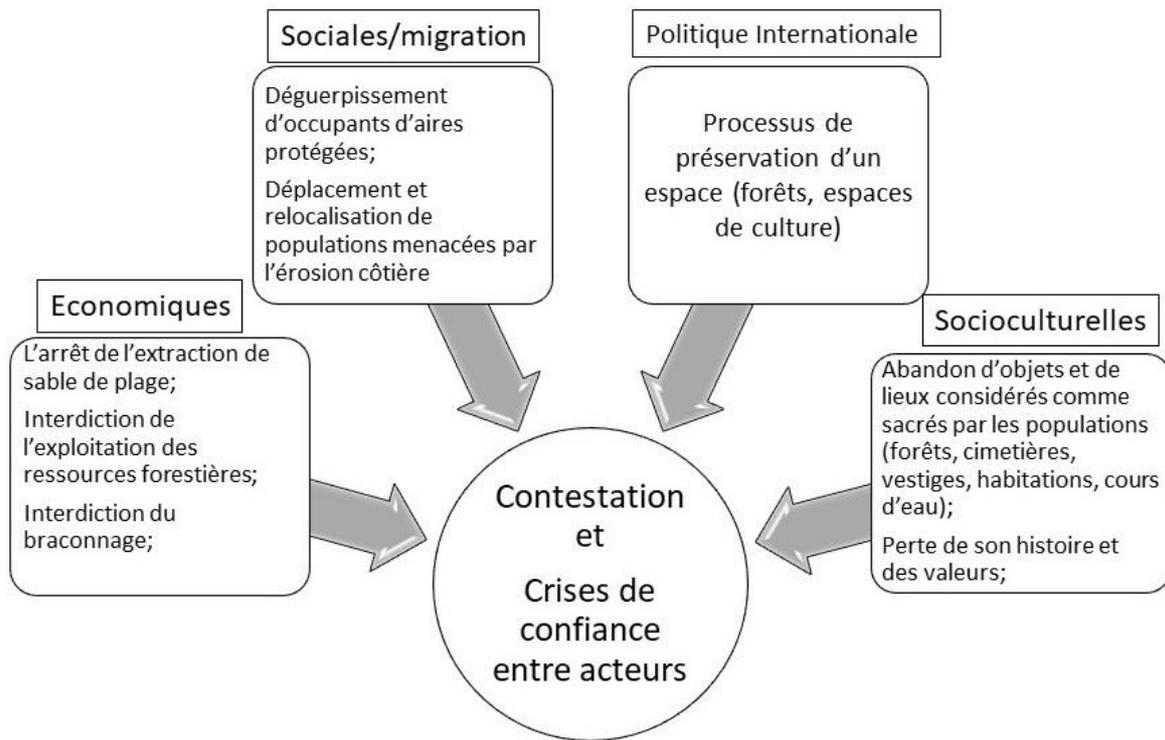


Figure 5 : Schéma simplifié des raisons des contestations et probables crises de confiance entre acteurs

IV.5 LES LEVIERS

Plusieurs leviers de changement peuvent être mis en évidence en se référant aux relations de pouvoir, aux normes, aux structures et aux contestations existantes entre les différents acteurs (tableau 10). Il s'agit de :

- ***Impliquer les populations riveraines dans la gestion des aires protégées et dans la lutte contre l'érosion côtière :***

Il s'agit dans un premier temps d'appliquer la démarche de Recherche Action Participative (RAP). Cette démarche part du principe selon lequel les solutions aux défis auxquels les communautés sont confrontées doivent être élaborées, décidées et détenues par ces dernières pour y apporter des réponses efficaces et durables. En se basant sur ce principe, les populations doivent être consultées afin de comprendre ce que représente les aires protégées pour elles et de savoir ce qu'elles perdent en classant leurs domaines en aires protégées. Ensuite, mettre en place des activités génératrices de revenus en vue de reconvertir ces populations à d'autres activités. Ceci va permettre la réduction de la pression sur les ressources forestières. Enfin, il

faudra faire bénéficier les populations riveraines des retombés financiers de la préservation des forêts.

- ***Renforcer les capacités des communautés riveraines aux aires protégées et aux zones d'érosion côtière (formation et moyens matériels) :***

Il s'agira de former les populations sur les services écosystémiques qui sont entre autres les services de régulation liés aux processus des écosystèmes (du climat, pollinisation, bioremédiation, ...). Leurs capacités devront également être renforcées relativement à la gestion rationnelle des espaces non-protégées dans leurs localités et l'application des pratiques agroécologiques.

- ***Renforcer les capacités des OSC nationales et locales (formation et moyens matériels et financiers) :***

Permettre aux OSC de mieux contribuer à la sensibilisation, la formation des populations riveraines et de mener des actions de lobbying et de plaidoyer réussis. Cela pourrait accroître leur visibilité et leur légitimité et à terme leur capacité à influencer les décisions politiques. Leur visibilité et leur légitimité sont également des facteurs permettant de capter des ressources matérielles, immatérielles et financières auprès des OSC internationales et des PTF.

- ***Cartographier et classer les zones en fonction de l'intensité des actions en rapport avec la préservation des aires protégées et la lutte contre l'érosion côtière :***

La CSCI peut aussi cartographier les zones où les actions des OSC sont faibles par rapport à l'impact des deux thématiques et orienter les actions des OSC dans ces localités.

- ***Œuvrer pour la délimitation apaisée et effective des espaces villageoises :***

La délimitation apaisée et effective des espaces villageoises peut se faire à travers le processus de Délimitation des Territoires des Villages (DTV). Ce qui va permettre d'accroître le taux de territoire délimité par conséquent de réduire les conflits communautaires. A ce titre, la CSCI peut organiser des séminaires entre acteurs tels que les administrations locales et les comités villageois.

Tableau 10 : Niveau d'influence du levier pour aboutir à un changement

Levier	Le levier induit-il un changement systémique ? (Peu probable, probable, très probable)	Pertinence et efficacité pour les objectifs spécifiques et les résultats intermédiaires (Faible, moyen, élevé)	Des fruits mûrs ? (Peu probable, probable, très probable)	Le levier génère-t-il un impact à long terme ? (Peu probable, probable, très probable)
Impliquer les populations riveraines dans la gestion des aires protégées et dans la lutte contre l'érosion côtière	Très probable	Élevé	Peu probable	Très probable
Renforcer les capacités des OSC nationales et locales (formation et moyens matériels et financiers)	Probable	Élevé	Probable	Très probable
Renforcer les capacités des communautés riveraines aux aires protégées et aux zones d'érosion côtière	Probable	Élevé	Probable	Probable
Œuvrer pour la délimitation des Territoires des Villages (DTV)	Probable	Élevé	Peu probable	Probable
Cartographier et classer les zones en fonction de l'intensité des actions en rapport la préservation des aires protégées et la lutte contre l'érosion côtière	Probable	Élevé	Probable	Probable

V. NOTE DE PLAIDOYER

En vue du renforcement du pouvoir des OSC en Côte d'Ivoire pour améliorer la contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées, la CSCI pourra axer ses actions de plaidoyer sur les leviers suivants :

- **Formation des acteurs des organisations de la société civile ivoirienne**

Un grand nombre d'acteurs d'OSC manque de formation sur les thématiques relatives à l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Il faudra mettre un accent sur la formation des acteurs. Pour réussir cette formation, la CSCI dans le cadre de BENKADI pourra collaborer avec les structures de formation nationales telles que les universités publiques. Ces universités pourront contribuer à l'élaboration de modules de formation sur les 2 thématiques abordées. Cela pourrait aboutir à la mise place de formations certifiantes de courte durée (avec obtention de certificat de fin de formation). Par exemple BENKADI pourrait s'appuyer sur les compétences de WASCAL/CEACCBAD en la matière. Ceci va rehausser le niveau de connaissance des membres des OSC.

- **Sensibilisation des communautés locales sur la prise d'initiatives locales :**

Les communautés locales pensent que leurs actions sont insignifiantes vu l'ampleur des effets du changement climatique. Il faudra faire savoir à ces communautés locales qu'aussi petite soit une action, lorsqu'elle est répétée dans le temps et dans l'espace, elle finira par avoir des impacts significatifs. Les communautés locales pensent aussi qu'il faut toujours de grands moyens pour mener de grandes actions afin d'avoir un impact significatif. A ce titre, il faudra leur montrer qu'à partir de matériaux locaux de moindre coût, qu'elles peuvent mener des actions. BENKADI pourra organiser des activités de sensibilisation pour les OSC dans ce sens. BENKADI pourra également se baser sur l'appui de star up dans ces domaines pour l'accompagner dans cette activité. Cela va contribuer à la pérennisation des actions des communautés.

- **Renforcement de la gestion participative des aires protégées :**

Les communautés doivent cogérer ces espaces avec les structures étatiques, être comptables de leur gestion et bénéficier des retombées de leur bonne gestion. Cette activité est menée par

l'OI-REN autour du parc national de Tai. Dans le cadre du projet BENKADI, la CSCI pourrait s'en inspirer pour donner une connotation plus élargie voire nationale à cette action en l'étendant à d'autres parcs nationaux. Pour la réussite de cette action, la CSCI devrait travailler avec l'OI-REN à travers des partenariats de collaboration.

- **Susciter le regroupement ou la fédération des OSC en fonction de leurs champs d'action :**

Les OSC doivent éviter les « combats » solitaires. Elles doivent plutôt se mettre ensemble pour porter des revendications, fédérer leurs efforts pour faire des propositions ou défendre des causes. Elles seront plus fortes si elles s'unissent autour des thématiques spécifiques. Pour faciliter cela, la CSCI doit mettre en place des projets fédérateurs pour les OSC.

- **Guider et orienter les OSC :**

La CSCI peut aussi cartographier les zones où les actions des OSC sont faibles par rapport à l'impact des deux thématiques et orienter les actions des OSC dans ces localités. A la suite des études de base, les zones où les actions des OSC sont faibles doivent être identifier et la CSCI devra inciter des OSC à y mener des actions.

Pour réussir ce levier, BENKADI peut initier ou soutenir toute initiative visant à sauvegarder les aires protégées et à lutter contre l'érosion côtière dans les régions faiblement couvertes par les OSC.

Ceci va conduire à une plus large représentativité des OSC sur l'étendue du pays.

- **Communication sur les actions menées par les OSC :**

Certaines OSC mènent des actions dans le cadre des thématiques abordées qui malheureusement ne sont pas connues. La CSCI, dans le cadre de BENKADI, pourra organiser des ateliers visant à faire un inventaire des différentes actions menées par les OSC. La CSCI peut faire l'écho de ces actions à travers des points de presse, les réseaux sociaux, etc.

Cela permettra de donner une plus grande visibilité aux actions des OSC et par conséquent attirer la confiance des OSC en elles même et la confiance de populations.

- **Encouragement des bonnes pratiques des OSC :**

Dans le cadre de BENKADI, la CSCI pourra instaurer un prix visant à encourager les OSC ayant entrepris de bonnes actions dans les domaines de la gestion des aires protégées et la lutte

contre l'érosion côtière. Ce prix pourrait être parrainé par des ONG internationales de grande renommée, des fondations ou par des leaders politiques nationaux ou internationaux, des hommes de média etc. Pour ce faire, la CSCI devrait organiser une cérémonie de lancement du prix ; définir les critères d'obtention du prix ; constituer un jury composé d'experts pour le choix et sélection des lauréats.

Ce prix sera une source de motivation pour des OSC et il va accroître ou booster la prise d'initiative par les OSC.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le contexte socio politique en Côte d'Ivoire n'a pas toujours favorisé l'éclosion d'une société civile orientée vers les problématiques/défis environnementaux et/ou climatiques. En effet, les différents conflits sociopolitiques et crises sanitaires qu'a connu le pays ont prioritairement guidé la lutte des organisations de la société civile ivoirienne et internationales vers des thématiques telles que les droits de l'homme, la gestion des conflits (intercommunautaires, sociopolitiques, etc.), la cohésion sociale, le foncier rural, l'éducation, la promotion du genre, la réinsertion socioéconomique, la santé, etc. Ces temps de crises ont eu des impacts négatifs considérables sur la forêt ivoirienne qui a connu sa plus grande baisse. Les effets de l'érosion côtière se sont également accrus au cours de cette période.

Aussi, les droits sociaux, économiques, environnementaux et culturels des couches faibles, telles que les femmes, les jeunes et les couches minoritaires de la société (handicapés) n'ont pas toujours été pris en compte dans la mise en œuvre des politiques nationales et/ou dans les différentes instances de prises de décision. Cependant, on note que depuis plus d'une décennie la société civile ivoirienne semble de plus en plus prendre ses marques sur les questions environnementales et climatiques. Mais, ce réveil reste toutefois timide. On constate une faible représentativité des OSC sur le terrain avec un taux faible de recommandations faites par les OSC aux décideurs. Elles restent confrontées à des défis tels que le manque de ressources financières et matérielles qui constituent les difficultés majeures. A cela, il faut ajouter l'insuffisance professionnelle des animateurs des OSC nationales. Cette insuffisance des animateurs est due au déficit de renforcement de capacités techniques (formation du personnel qualifié et des animateurs, etc.).

La sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer sont leurs modes d'actions privilégiés. Comme moyens de communication, les OSC s'orientent de plus en plus vers les médias non conventionnels tels que les réseaux sociaux du fait de leur accessibilité et flexibilité pour véhiculer leurs messages. Cependant, les messages diffusés par ces canaux manquent très souvent de fiabilité et crédibilité. Les actions des OSC locales sont d'une part, renforcées par la collaboration avec les OSC internationales et d'autres parts par la mise en commun de leurs actions. Nous notons que lorsque les OSC locales se mettent ensemble, elles arrivent à influencer certaines décisions gouvernementales. L'analyse de pouvoir relève certaines faiblesses du système qui limitent fortement la contribution des OSC au débat public sur les

politiques d'adaptation et d'atténuation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

A la fin de cette étude de base sur la contribution de la société civile ivoirienne au débat public sur les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées, nous faisons les recommandations suivantes :

- A l'administration
 - Créer un groupe de travail multi-acteurs sur la gestion et la préservation des aires protégées et l'érosion côtière. Ce groupe de travail pourrait être composé de l'administration, de la société civile, du secteur privé, etc.
 - Renforcer la sensibilisation sur la préservation des aires protégées et la gestion de l'érosion côtière ;
 - Renforcer les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en améliorant la prise en compte des droits sociaux, économiques, environnementaux et culturels des communautés et des personnes vulnérables ;
 - Créer un fonds d'appui aux OSC en faveur des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
 - Veiller sur la mise en œuvre stricte des obligations légales et contractuelles des entreprises en matière de préservation de l'environnement et des aires protégées ;
 - Renforcer le cadre légal et institutionnel en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées. Le cadre législatif et institutionnel devrait mettre l'accent sur l'implication et la participation des communautés dans toutes les actions et prise de décisions en faveur de l'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
- A la CSCI
 - La période fixée pour cette étude de base n'ayant pas permis de prendre en compte les détails des activités d'un certain nombre d'OSC, il est donc recommandé à la CSCI d'élargir sa collaboration à d'autres faitières d'OSC de la Côte d'Ivoire dans le cadre du projet BENKADI en début de la deuxième année du projet. Ceci permettra de prendre en compte leurs aspirations pendant le déroulement du projet ;

- La CSCI doit faire la cartographie de toutes les OSC œuvrant dans le domaine du climat et de l'environnement en Côte d'Ivoire et créer les conditions de renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles ;
 - La CSCI doit préparer déjà l'après BENKADI en répondant à d'autres appels à projet dans le domaine de la gestion de l'environnement et des changements climatiques ;
 - La CSCI doit faire du plaidoyer en vue de sa participation et de celle d'autres OSC à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales de la Côte d'Ivoire. La CSCI pourrait de ce fait, militer en vue de sa participation à l'élaboration du plan d'action national de la contribution déterminée au niveau national (CDN) ;
 - La méthodologie utilisée pour l'analyse des pouvoirs semble nouvelle en Côte d'Ivoire, BENKADI pourrait aussi en collaboration avec des institutions d'enseignement supérieur, promouvoir cette méthode à travers la mise en place d'une maquette pédagogique.
- Aux OSC
 - Renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles en vue de leur efficacité dans le cadre de leurs actions en faveur de l'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
 - Renforcer leurs actions en faveur de l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
 - Travailler en synergie d'action face aux effets de l'érosion côtière et pour la préservation des aires protégées ;
 - Améliorer leur implication et participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales en faveur de la sauvegarde de l'environnement, de l'atténuation et de l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
 - Disposer de personnel qualifié et opérationnel ;
 - Informer, sensibiliser et former les communautés locales en matière de sauvegarde de l'environnement, d'atténuation et de d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

- Aux communautés locales
 - S'informer et renforcer leurs capacités en matière de sauvegarde de l'environnement, d'atténuation et de d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
 - Mettre en place des comités de veille, de préservation des aires protégés et de lutte contre l'érosion côtière ;

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] <https://paternekraidi.mondoblog.org/2019/08/23/aires-protegees-cote-divoire-lun-poumons-de-biodiversite/> (visité le 28/08/2021) ;
- [2] Koffi, K. Y. (2016). Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire. Maastricht University <https://doi.org/10.26481/dis.20161116kk>
- [3] <http://www.commodafrica.com/01-07-2021-la-deforestation-en-cote-divoire-est-la-plus-forte-dafrique-avec-90-de-la-foret-disparue> (visité le 28/08/2021) ;
- [4] <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/surveillance-du-territoire/erosion-cotiere.html> (visité le 28/08/2021) ;
- [5] <https://journals.openedition.org/geomorphologie/11241?lang=en> ;
- [6] <https://www.jeuneafrique.com/388115/economie/cote-divoire-va-construire-deux-centrales-thermiques-charbon-a-san-pedro/> (visité le 29/09/2021) ;
- [7] https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/06/cote-d-ivoire-la-future-centrale-a-charbon-divise_6024901_3234.html (visité le 29/09/2021).
- [8] <https://www.lemediacitoyen.com/reportage-san-pedro-projet-de-centrale-a-charbon-des-populations-sinquietent/> (visité le 29/09/2021).
- [9] <https://www.vivafrik.com/2018/08/10/les-ecologistes-ivoiriens-rejettent-la-centrale-a-charbon-de-san-pedro-a18851.html> (visité le 29/09/2021).
- [10] https://www.men-dpes.org/static/docs/annuels/rap_ana_20192020.pdf
- [11] <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/resumedudocumentdepolitiquenationalesurlegalitedeschanceslequiteetlegenre.pdf>
- [12] https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/pdf_version_complet.pdf
- [13] https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/36876.pdf
- [14] https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/27983.pdf
- [15] Kouassi, Amani Michel. Bi, Tozan Michel N'guessan. Kouamé, Koffi Fernand. Kouamé, Kassi Alexis. Okaingni, Jean-Claude. Biemi, Jean. (2012) Application de la méthode des simulations croisées à l'analyse de tendances dans la relation pluie-débit à partir du modèle GR2M : cas du bassin versant du N'zi-Bandama (Côte d'Ivoire). *Comptes Rendus Geoscience*, 344. DOI: [10.1016/j.crte.2012.02.003](https://doi.org/10.1016/j.crte.2012.02.003)

[16] République de Côte d'Ivoire - seconde communication nationale (2010)

[17] Chauveau J-P., 2005. Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernamentalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire), Afrique contemporaine. Afrique et développement, n° 214, pp. 59-83.

[18] <https://lanawa.ci/sites/default/files/communiqu/guide-nawa.pdf>

[19] <https://sosforets.ci/projetsrealises.php>

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES.....	4
REMERCIEMENTS	5
ACRONYMES.....	6
I. INTRODUCTION	8
I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	8
I.2. LES THEMATIQUES ABORDEES EN COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE BENKADI.....	9
I.2.1. Aires protégées	9
I.2.1.1. Définition	9
I.2.1.2 Justification du choix de cette thématique	9
I.2.2. Érosion côtière.....	10
I.2.2.1. Phénomène de l'érosion côtière.....	10
I.2.2.2 Justification	10
I.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	11
I.3.1. Objectif général.....	11
1.3.2. Objectifs spécifiques	11
II. LOCALITES CONCERNEES ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	14
II.1 LES LOCALITES CONCERNEES PAR L'ETUDE	14
II.2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	20
II.2.1 La revue documentaire	20
II.2.2 Les entretiens semi-directifs et focus groups.....	20
II.2.2.1 Les entretiens individuels semi-directifs.....	20
II.2.2.2 Les focus groups	20
II.2.3 L'échantillonnage	21
II.2.4 Le traitement des données	23
II.2.5 Difficultés rencontrées.....	23
III. RÉSULTATS.....	24
III.1 IDENTIFICATION DES OSC, ACTIONS, RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC	24
III.1.1 IDENTIFICATION DES OSC	24
III.1.2 ACTIONS ET RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC ET LEUR ISSUE. 28	28
III.1.2.1 Actions des OSC en matière de préservation des aires protégées et de lutte contre l'érosion côtière.....	28
III.1.2.1.1 Le lobbying et les plaidoyers comme mécanismes d'influence des OSC	28
III.1.2.1.2 La sensibilisation comme action dominante des OSC locales	29
III.1.2.1.3 Contribution des OSC à la prise de décision en matière de lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.....	30
III.1.2.2 Union des organisations de la société civile en plateforme pour des actions plus fortes 	31
III.1.2.3 Actions des OSC pour le suivi et l'application des décisions.....	32

III.1.3 ÉTAT DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES OSC.....	33
III.1.3.1 Recommandations	33
III.1.3.2 Etat de satisfaction des OSC en rapport avec les décisions prises	34
III.1.3.3 Actions des communautés dans la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.....	35
III.2 ESPACES CIVIQUES ET MOYENS D'INFLUENCE DES OSC	37
III.2.1 Cadre juridique de la préservation des aires protégées et de la lutte contre l'érosion côtière	37
III.2.2 Espaces civiques	37
III.2.2.1 Rencontres directes avec les acteurs comme moyen de sensibilisation utilisées par les OSC	38
III.2.2.2 Les médias conventionnels	39
III.2.2.3 Les médias non-conventionnels, un mécanisme d'influence puissant	39
III.2.2.4 Les espaces décisionnels tels que les ateliers des structures techniques étatiques et bailleurs	39
III.2.2.5 Les marches comme moyen de revendication.....	41
III.3 RELATIONS ENTRE OSC ET LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES.....	41
III.4 LES DÉFIS DES OSC.....	43
III.5 INDICATEUR DE L'ÉTUDE	44
IV. ANALYSE DES POUVOIRS.....	46
IV.1 LES LIMITES DU SYSTEME	46
IV.2 ACTEURS ET RÉSEAUX	48
IV.2.1 Les acteurs du système de lutte contre l'érosion côtière	48
IV.2.2 Les acteurs de la préservation des aires protégées	58
IV.2.3 Statuts, positions, niveau d'intervention, influence et ressources des différents acteurs	61
IV.2.4 Analyse des liens entre les différents acteurs de la préservation des aires protégées	65
IV.3 STRUCTURES ET NORMES.....	67
IV.4 POLITIQUES ET CONTESTATION	68
IV.4.1 Les OSC nationales et locales : le lobbying et plaidoyer comme principal moyen	68
IV.4.2 Les différentes communautés et leurs motivations.....	69
IV.4.2.1 Communautés autochtones : la discussion, les manifestations et le non-respect des normes comme moyens de contestation.....	69
IV.4.2.2 Les jeunes : revendications, manifestations, le non-respect des normes comme moyens de contestation	69
IV.4.2.3 Les allogènes et allochtones : discussion et manifestations comme moyens de contestation	70
IV.4.2.4 Les femmes : les associations et les activités génératrices de revenu comme moyen pour équilibrer les rapports.....	70
IV.5 LES LEVIERS	71
V. NOTE DE PLAIDOYER	74
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	77
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	81
TABLE DES MATIERES	83
ANNEXES A : LES GUIDES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS ET FOCUS GROUP	86
ANNEXE B : LES ACTIVITES EN IMAGE	104

ANNEXES A : LES GUIDES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS ET FOCUS GROUP

Projet BENKADI :

Niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL- FOCUS GROUP : aires protégées

Cible : les populations autochtones et migrants (hommes, femmes, jeunes) et leaders communautaires (corps préfectoral, chefs de villages, chefs de communauté, leaders religieux etc.)

Introduction

Bonjour messieurs/mesdames. Je m'appelle..... (le modérateur) et je suis avec... (la personne qui prend note) nous sommes consultants Nous vous avons réunis pour discuter des questions liées à la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées dans votre localité.

Règles de base

Nous nous intéressons à vos connaissances et opinions. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, donc toutes vos critiques et suggestions sont les bienvenues. Nous proposons de donner des avis francs qui permettront de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre l'érosion côtière et gérer les aires protégées dans votre localité. Quelques-uns parmi vous pourront être d'accord ou non avec ce que l'un ou l'autre dit, ce qui est parfaitement normal et nous vous encourageons à partager vos idées de façon ouverte. N'attendez pas que le modérateur vous demande votre avis, soyez libre de parler à tout moment. Cependant, s'il vous plaît, essayez d'éviter d'interrompre les autres pendant qu'ils parlent. Tout le monde aura l'occasion de parler et toutes idées, inquiétudes et opinions sont de valeur. La séance de travail durera environ 1h30 minutes.

Confidentialité

Tout ce qui sera dit ici sera confidentiel. Seuls les prénoms seront utilisés. Un dictaphone enregistrera ce qui sera dit afin que nous ayons un compte rendu exact de vos opinions pour produire notre rapport. Mon assistant prendra aussi des notes pour m'aider dans cette tâche.

Est-ce que vous êtes d'accord pour participer à la discussion ?

Quelqu'un a-t-il des questions ?

THÈME 1 : CONNAISSANCES RELATIVES AUX AIRES PROTÉGÉES DANS LA LOCALITÉ

1. Quel est l'état ou situation de la forêt dans votre localité ? (Relancer sur la perte du couvert forestier, disparition des espèces animales, de plantes etc.)

2. Quel est l'état ou la situation des aires protégées (forêt classée, sacrée, parc national, réserve forestière etc.) dans votre localité ? (*Relancer sur la perte du couvert forestier, disparition des espèces animales, de plantes etc.*)
3. Quelles sont les causes de la dégradation des aires protégées selon vous ? (*Explorer : les causes liées aux activités de l'homme, les acteurs responsables, les causes naturelles, croyances, mythes etc.*)
4. Quelles sont les conséquences (avantages et inconvénients) de la dégradation des aires protégées dans votre localité ? (*Explorer : les conséquences sur l'agriculture, activités économiques, sur l'habitat, les relations sociales dans le village, conséquences culturelles : lieux de cultes, cimetières, forêts classées etc.*)

THÈME 2 : LA GOUVERNANCE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA LOCALITÉ

A- Les normes de gestion (accès, usage, exploitation) des aires protégées

1. A qui appartient la terre, la forêt dans votre localité ?
2. Qui peut accéder à la terre, la forêt dans votre localité ? (*Explorer : hommes, femmes, jeunes, enfants, autochtones, allochtones, allogènes*) Donner des justifications.
3. Comment on accède à la terre, la forêt dans votre localité ? (*Explorer les moyens d'accès : vente, location, don, héritage etc.*)
4. Qui peut hériter la terre selon votre coutume ? (Enfants, garçon uniquement, femme uniquement ou tous ? Pourquoi ?
5. Comment sont prises les décisions dans la communauté (chef du village, roi, chef religieux, un conseil) concernant la préservation des aires protégées ?
6. Comment jugez-vous le rôle de la femme dans votre société, votre communauté concernant la préservation des aires protégées ?
7. Qui voyez-vous comme influent sur les questions de la gestion des aires protégées ? Qui seraient des voix respectées pour éduquer et convaincre les gens dans la gestion des aires protégées ? (*Relancer sur les raisons relatives aux statuts, positions et rôles de ces acteurs dans la localité*)

B- Les actions de préservation des aires protégées

1. Qui sont les acteurs qui sont impliqués dans les actions de préservation des aires protégées dans votre localité ? (*Explorer les personnes physiques ou morales, OSC, décideurs, les femmes, les jeunes au niveau local, national, international*)
2. Quelles sont les actions menées au sein de votre communauté pour la préservation des aires protégées dans votre localité ? (*Relancer sur les actions des communautés, les actions de l'État, des collectivités décentralisées, des ONG international*)
3. Que pensez-vous des actions concrètes de préservation des aires protégées ? (*Relancer sur la pertinence, la méthodologie de mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité*)

4. Que pensez-vous de la gestion des aires protégées dans votre localité ? (**Relancer sur les actions de chaque acteur : Etat, communautés, collectivités décentralisées, ONG internationale**)

C- Implication de la communauté dans les actions des OSC

1. Que pensez-vous de l'implication de votre communauté dans la préservation des aires protégées ?
2. De quelle manière votre communauté ou la population est-elle impliquée dans les actions des OSC en matière de préservation des aires protégées ? (**Relancer sur la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du projet**)
3. De quelle manière les femmes sont-elles impliquées dans les actions des OSC en matière de préservation des aires protégées ?
4. De quelle manière les jeunes sont-ils impliqués dans les actions des OSC en matière de préservation des aires protégées ?
5. De quelle manière les personnes en situation de handicap sont-elles impliquées dans les actions de préservation des aires protégées ?

D- Relations entre acteurs de préservation des aires protégées

1. Que pensez-vous de la coordination/ collaboration entre les différents acteurs de la préservation des aires protégées ? (**Explorer : concurrence, compétition, conflits etc.) Donner des éléments de justifications ?**)
2. Que pensez-vous de vos relations avec les OSC ? (**Donner des éléments de justifications**)

E- Moyens et ressources des acteurs de préservation des aires protégées

1. Quels sont les moyens et ressources (financière, technique, formation) dont disposent les acteurs impliqués dans la préservation des aires protégées dans votre localité ?
2. Que pensez-vous de ces moyens et ressources financières, techniques, humaines, de formation ? (**Relancer sur la qualité et la quantité**)

THÈME 3 : CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS (DÉFIS) LIÉES À LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA LOCALITÉ

Quels sont, selon vous, les facteurs limitant la préservation des aires protégées dans votre localité ? (**Explorer les difficultés relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination**).

THÈME 4 : ATTENTES ET SUGGESTIONS POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

1. A votre avis, qui sont les acteurs susceptibles de favoriser la préservation des aires protégées dans votre localité ? (*L'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)
2. Que suggérez-vous comme actions de gestion des aires protégées dans votre localité ? (*Explorer les actions au niveau de l'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)
3. Quels sont selon vous, les moyens et ressources dont les OSC ont besoin pour favoriser la préservation des aires protégées ? Pourquoi ?
4. Quelles sont les conditions (politiques, juridiques, institutionnelles etc.) pour accroître l'influence des OSC sur la décision politique en matière de préservation des aires protégées ?
5. Quels sont les avantages et les défis de chaque action proposée ?

Projet BENKADI :

Niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL- FOCUS GROUP : Erosion côtière

Cible : les populations autochtones et migrants (hommes, femmes, jeunes) et leaders communautaires (corps préfectoral, chefs de villages, chefs de communauté, leaders religieux etc.)

Introduction

Bonjour messieurs/mesdames. Je m'appelle..... (le modérateur) et je suis avec... (la personne qui prend note) nous sommes consultants Nous vous avons réunis pour discuter des questions liées à la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées dans votre localité.

Règles de base

Nous nous intéressons à vos connaissances et opinions. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, donc toutes vos critiques et suggestions sont les bienvenues. Nous proposons de donner des avis francs qui permettront de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre l'érosion côtière et gérer les aires protégées dans votre localité. Quelques-uns parmi vous pourront être d'accord ou non avec ce que l'un ou l'autre dit, ce qui est parfaitement normal et nous vous encourageons à partager vos idées de façon ouverte. N'attendez pas que le modérateur vous demande votre avis, soyez libre de parler à tout moment. Cependant, s'il vous plaît, essayez d'éviter d'interrompre les autres pendant qu'ils parlent. Tout le monde aura l'occasion de parler et toutes idées, inquiétudes et opinions sont de valeur. La séance de travail durera environ 1h30 minutes.

Confidentialité

Tout ce qui sera dit ici sera confidentiel. Seuls les prénoms seront utilisés. Un dictaphone enregistrera ce qui sera dit afin que nous ayons un compte rendu exact de vos opinions pour produire notre rapport. Mon assistant prendra aussi des notes pour m'aider dans cette tâche.

Est-ce que vous êtes d'accord pour participer à la discussion ?

Quelqu'un a-t-il des questions ?

THÈME 1 : CONNAISSANCES RELATIVES À L'ÉROSION COTIERES DANS LA LOCALITÉ

5. Quel est l'état ou situation de l'érosion côtière dans votre localité ? (***Relancer sur l'intensité, l'avancée de la mer etc.***)
6. Quelles sont les causes de l'érosion côtière selon vous ? (***Explorer : les causes liées aux activités de l'homme, les acteurs responsables, les causes naturelles, croyances, mythes etc.***)

7. Quelles sont les conséquences de l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer : les conséquences sur l'agriculture, activités économiques, sur l'habitat, les relations sociales dans le village, conséquences culturelles : lieux de cultes, cimetières, forêts sacrées, rivières, les populations les plus vulnérables/exposées : enfants, femmes, handicapés, pêcheurs etc.*)

THEME 2 : LA GOUVERNANCE DES ESPACES CÔTIERS DANS LA LOCALITÉ

F- Les normes de gestion (accès, usage, exploitation) des espaces côtiers et des aires protégées

8. A qui appartiennent les plages/bordure de mers, la terre dans votre localité ?
9. Qui peut accéder aux plages/bordure de mers, la terre dans votre localité ? (*Explorer : hommes, femmes, jeunes, enfants, autochtones, allochtones, allogènes*) *Donner des justifications.*
10. Comment on accède aux plages/bordure de mers, la terre dans votre localité ? (*Explorer les moyens d'accès : vente, location, don, héritage etc.*)
11. Qui peut hériter la plage/bordure, la terre des mers selon votre coutume ? (Enfants, garçon uniquement, femme uniquement ou tous ? Pourquoi ?
12. Comment sont prises les décisions dans la communauté (chef du village, roi, chef religieux, un conseil) concernant la lutte contre l'érosion côtière ?
13. Comment jugez-vous le rôle de la femme dans votre société, votre communauté concernant la lutte contre l'érosion côtière ?
14. Qui voyez-vous comme influent sur les questions de lutte contre l'érosion côtière ? Qui seraient des voix respectées pour éduquer et convaincre les gens dans la gestion des aires protégées ? (*Relancer sur les raisons relatives aux statuts, positions et rôles de ces acteurs dans la localité*)

G- Les actions de lutte contre l'érosion côtière

5. Qui sont les acteurs impliqués dans les actions de lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer les personnes physiques ou morales, OSC, décideurs, les femmes, les jeunes au niveau local, national, international*)
6. Quelles sont les actions menées au sein de votre communauté pour la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Relancer sur les actions des communautés, les actions de l'État, des collectivités décentralisées, des ONG international*)
7. Que pensez-vous des actions concrètes de lutte contre l'érosion côtière ? (*Relancer sur la pertinence, la méthodologie de mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité*)
8. Que pensez-vous de la lutte contre l'érosion côtière ? (*Relancer sur les actions de chaque acteur : Etat, communautés, collectivités décentralisées, ONG international*)

H- Implication de la communauté dans les actions des OSC

6. Que pensez-vous de l'implication de votre communauté dans la lutte contre l'érosion côtière ?
7. De quelle manière votre communauté ou la population est-elle impliquée dans les actions des OSC en matière de lutte contre l'érosion côtière ? (*Relancer sur la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du projet*)
8. De quelle manière les femmes sont-elles impliquées dans les actions des OSC en matière de lutte contre l'érosion côtière ?
9. De quelle manière les jeunes sont-ils impliqués dans les actions des OSC en matière de lutte contre l'érosion côtière ?
10. De quelle manière les personnes en situation de handicap sont-elles impliquées dans les actions de lutte contre l'érosion côtière ?

I- Relations entre acteurs de lutte contre l'érosion côtière

3. Que pensez-vous de la coordination/ collaboration entre les différents acteurs de la lutte contre l'érosion côtière ? (*Explorer : concurrence, compétition, conflits etc.*) *Donner des éléments de justifications ?*
4. Que pensez-vous de vos relations avec les OSC ? (*Donner des éléments de justifications*)

J- Moyens et ressources des acteurs de lutte contre l'érosion côtière

3. Quels sont les moyens et ressources (financière, technique, formation) dont disposent les acteurs impliqués dans la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ?
4. Que pensez-vous de ces moyens et ressources financières, techniques, humaines, de formation ? (*Relancer sur la qualité et la quantité*)

THÈME 3 : CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS (DÉFIS) LIÉS À LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE DANS LA LOCALITÉ

Quels sont, selon vous, les facteurs limitant la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer les difficultés relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination*).

THÈME 4 : ATTENTES ET SUGGESTIONS POUR LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE

6. A votre avis, qui sont les acteurs susceptibles de favoriser la lutte contre l'érosion dans votre localité ? (*L'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)

7. Que suggérez-vous comme actions de lutter contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer les actions au niveau de l'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)
8. Quels sont selon vous, les moyens et ressources dont les OSC ont besoin pour favoriser la lutte contre l'érosion côtière ? Pourquoi ?
9. Quelles sont les conditions (politiques, juridiques, institutionnelles etc.) pour accroître l'influence des OSC sur la décision politique en matière de lutte contre l'érosion côtière ?
10. Quels sont les avantages et les défis de chaque action proposée ?

Projet BENKADI :**Niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.****GUIDE D'ENTRETIEN : Aires protégées****Cible : Organisations de la Société Civile locales****Introduction**

Bonjour messieurs/mesdames. Je m'appelle..... (le modérateur) et je suis avec... (la personne qui prend note) nous sommes consultants Nous vous avons réunis pour discuter des questions liées à la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées dans votre localité.

Règles de base

Nous nous intéressons à vos connaissances et opinions. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, donc toutes vos critiques et suggestions sont les bienvenues. Nous proposons de donner des avis francs qui permettront de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre l'érosion côtière et gérer les aires protégées dans votre localité. Quelques-uns parmi vous pourront être d'accord ou non avec ce que l'un ou l'autre dit, ce qui est parfaitement normal et nous vous encourageons à partager vos idées de façon ouverte. N'attendez pas que le modérateur vous demande votre avis, soyez libre de parler à tout moment. Cependant, s'il vous plaît, essayez d'éviter d'interrompre les autres pendant qu'ils parlent. Tout le monde aura l'occasion de parler et toutes idées, inquiétudes et opinions sont de valeur. La séance de travail durera environ 1h30 minutes.

Confidentialité

Tout ce qui sera dit ici sera confidentiel. Seuls les prénoms seront utilisés. Un dictaphone enregistrera ce qui sera dit afin que nous ayons un compte rendu exact de vos opinions pour produire notre rapport. Mon assistant prendra aussi des notes pour m'aider dans cette tâche.

Est-ce que vous êtes d'accord pour participer à la discussion ?

Quelqu'un a-t-il des questions ?

THEME 1 : PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS Et IDENTIFICATION DES OSC

- Quel est le nom de votre OSC ?
- En quelle année votre OSC a été créée ?
- De quelle nature est votre OSC ? (Syndicat, organisation professionnelle, association, etc.)
- Quels sont les documents d'existence dont dispose l'OSC ?

- Quels sont vos domaines d'action (Changements Climatiques ; érosion côtière, aire protégée ou autres) ;
- Quelle est la portée de vos actions (local, national, international) ? *(Relancer sur les actions inscrites dans les textes et les actions concrètes de l'OSC)*

THEME 2 : PRÉSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA LOCALITÉ

A) État des lieux

8. Quel est l'état ou situation de la forêt dans votre localité ? (Relancer sur la perte du couvert forestier, disparition des espèces animales, de plantes etc.)
9. Quel est l'état ou situation des aires protégées (forêt classée, sacrée, parc national, réserve forestière etc.) dans votre localité ? *(Relancer sur la perte du couvert forestier, disparition des espèces animales, de plantes etc.)*
10. Quelles sont les causes de la dégradation/ préservation des aires protégées selon vous ? *(Explorer : les causes liées aux activités de l'homme, les acteurs responsables, les causes naturelles, croyances, mythes etc.)*
11. Quelles sont les conséquences (avantages et inconvénients) de la dégradation/ préservation des effets des aires protégées dans votre localité ? *(Explorer : les conséquences sur l'agriculture, activités économiques, emplois, sur la santé, sur l'habitat, les relations sociales dans le village, conséquences culturelles : lieux de cultes, cimetières, forêts classées etc.)*

B) Les normes de gestion (accès, usage, exploitation) des aires protégées

15. A qui appartient la terre, les forêts dans votre localité ?
16. Qui peut accéder à la terre, la forêt dans votre localité ? *(Explorer : hommes, femmes, jeunes, enfants, autochtones, allochtones, allogènes) Donner des justifications.*
17. Comment on accède à la terre, la forêt dans votre localité ? *(Explorer les moyens d'accès : vente, location, don, héritage etc.)*
18. Qui peut hériter de la terre selon les coutumes locales ? (Enfants, garçon uniquement, femme uniquement ou tous ? pourquoi ?
19. Comment sont prises les décisions dans les communautés (chef du village, roi, chef religieux, un conseil) concernant la préservation des aires protégées ?
20. Comment jugez-vous le rôle de la femme dans les communautés concernant la préservation des aires protégées ?

THÈME 3 : MÉCANISMES DE PRÉSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

A) Actions de préservation des aires protégées dans la localité

1. Quelles sont les actions menées dans votre localité pour la préservation des aires protégées ? *(Relancer sur les actions des communautés, les actions de l'État, des collectivités décentralisées, des Partenaires techniques et financiers)*
 - a) *Les actions de l'État*
 - b) *Les actions des communautés*

- c) *Les actions des collectivités décentralisées,*
 - d) *Des Partenaires techniques et financiers*
 - e) *ONG internationales*
2. Que pensez-vous des actions concrètes de préservation des aires protégées ? (*Relancer sur la pertinence, la méthodologie de mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité*)
 3. Que pensez-vous de la gestion des aires protégées dans votre localité ? (***Relancer sur les actions de chaque acteur : Etat, communautés, collectivités décentralisées, partenaires techniques et financiers, ONG international***)

B) Actions des OSC en matière de préservation des aires protégées dans la localité

1. Quelles sont les actions de votre organisation dans la préservation des aires protégées ?
2. Comment jugez-vous l'impact ou l'effet de vos actions sur les comportements des populations en matière de préservation des aires protégées ?
3. Pouvez-vous nous parler d'un ou des projets que votre structure a mené en matière de préservation des aires protégées ?
 - a) *Qui était le bailleur ?*
 - b) *Quel était l'objectif ?*
 - c) *Comment le projet a été conçu, exécuté, suivi et évalué ?*
 - d) *Qui sont les acteurs qui ont été impliqués (les populations, leaders communautaires, femmes, jeunes, entreprises, autorités administratives, ONG locales, internationales etc.)*
 - e) *Quels ont été les résultats ou acquis au niveau local, national ?*
 - f) *Quelles sont les difficultés et les contraintes rencontrées (explorer les difficultés Relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination ?)*

C) Implication de la communauté dans les actions des OSC

11. Que pensez-vous de l'implication des communautés dans la préservation des aires protégées ?
12. De quelle manière la communauté ou la population est-elle impliquée dans vos actions de préservation des aires protégées ? (***Relancer sur la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du projet***)
13. De quelle manière les femmes sont-elles impliquées dans vos actions de préservation des aires protégées ?
14. De quelle manière les jeunes sont -ils impliqués dans vos actions de préservation des aires protégées ?
15. De quelle manière les personnes en situation de handicap sont-elles impliquées dans vos actions de préservation des aires protégées ?

D) Mécanismes d'influence des OSC

1. Que fait votre organisation pour que des décisions en matière de préservation des aires protégées soient prises ?
 - a) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but d'influencer les décisions en matière de préservation des aires protégées qui ont abouti ? (Relancer sur des recommandations, plaidoyers etc.)*
 - b) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but d'influencer les décisions en matière de préservation des aires protégées qui n'ont pas abouti ? (Relancer sur des recommandations, plaidoyers etc.)*
2. Que fait votre organisation dans le suivi et pour l'application des décisions dans les domaines de préservation des aires protégées ? (**Préciser des textes de loi, décisions, convention etc.**)
 - a) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but de suivre et de faire appliquer les décisions en matière de préservation des aires protégées qui ont abouti ?*
 - b) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but de suivre et de faire appliquer les décisions en matière de préservation des aires protégées qui n'ont pas abouti ?*
3. Comment jugez-vous votre capacité à influencer la décision politique en matière de préservation des aires protégées ? (**Evaluer la capacité sur une échelle de Likert**)
4. Quelles sont selon vous, vos forces, faiblesses en matière de protection des aires protégées ?
5. Comment jugez-vous votre capacité à influencer le suivi et l'application des décisions dans les domaines de la préservation des aires protégées ? (**Evaluer la capacité sur une échelle de Likert : 1- très élevé, 2-élevé, 3-neutre, 4-faible, 5-très faible**)
6. Qui sont les entités (personnes physiques ou morales, OSC, décideurs) susceptibles d'influencer la préservation des aires protégées dans votre localité ? (**Positivement ou négativement**)
7. Quels sont les différents types d'arrangements (compromis) : informels / traditionnels / religieux concernant la préservation des aires protégées ? (**Relancer sur les compris arrangés par les actions des OSC**)

E) Relations entre acteurs de préservation des aires protégées

5. Que pensez-vous de la coordination/ collaboration entre les différents acteurs de la préservation des aires protégées ? (**Explorer : concurrence, compétition, conflits etc.**) **Donner des éléments de justifications ?**

-
6. Que pensez-vous de vos relations avec l'État et les structures publiques ? *Donner des éléments de justifications ?*
 7. Que pensez-vous de vos relations avec les ONG internationales ? *Donner des éléments de justifications ?*
 8. Que pensez-vous de vos relations avec les autres ONG au niveau local et national ?

F) Moyens et ressources des OSC

5. Quels sont les moyens et les ressources (financières, techniques, humaines, formations.) dont vous disposez pour la préservation des aires protégées ?
6. D'où proviennent ces moyens et ces ressources ?
7. Que pensez-vous de ces moyens et ressources financières, techniques, humaines, de formation ? *(Relancer sur la qualité et la quantité)*

THEME 4 : CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS (DEFIS) LIEES A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES DANS LA LOCALITÉ

Quels sont, selon vous, les facteurs limitant la préservation des aires protégées dans votre localité ? *(Explorer les difficultés relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination).*

THEME 5 : ATTENTES ET SUGGESTIONS POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

11. A votre avis, qui sont les acteurs susceptibles de favoriser la préservation des aires protégées dans votre localité ? *(L'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.)*
12. Que suggérez-vous comme actions de gestion des aires protégées dans votre localité ? *(Explorer les actions au niveau de l'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.)*
13. Quels sont selon vous, les moyens et ressources dont les OSC ont besoin pour favoriser la préservation des aires protégées ? Pourquoi ?
14. Quelles sont les conditions (politiques, juridiques, institutionnelles etc.) pour accroître l'influence des OSC sur la décision politique en matière de préservation des aires protégées ?
15. Quels sont les avantages et les défis de chaque action proposée ?

Projet BENKADI :

Niveau de contribution de la société civile ivoirienne au débat sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

GUIDE D'ENTRETIEN : Erosion côtière

Cible : Organisations de la Société Civile locales**Introduction**

Bonjour messieurs/mesdames. Je m'appelle..... (le modérateur) et je suis avec... (la personne qui prend note) nous sommes consultants Nous vous avons réunis pour discuter des questions liées à la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des aires protégées dans votre localité.

Règles de base

Nous nous intéressons à vos connaissances et opinions. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, donc toutes vos critiques et suggestions sont les bienvenues. Nous proposons de donner des avis francs qui permettront de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre l'érosion côtière et gérer les aires protégées dans votre localité. Quelques-uns parmi vous pourront être d'accord ou non avec ce que l'un ou l'autre dit, ce qui est parfaitement normal et nous vous encourageons à partager vos idées de façon ouverte. N'attendez pas que le modérateur vous demande votre avis, soyez libre de parler à tout moment. Cependant, s'il vous plaît, essayez d'éviter d'interrompre les autres pendant qu'ils parlent. Tout le monde aura l'occasion de parler et toutes idées, inquiétudes et opinions sont de valeur. La séance de travail durera environ 1h30 minutes.

Confidentialité

Tout ce qui sera dit ici sera confidentiel. Seuls les prénoms seront utilisés. Un dictaphone enregistrera ce qui sera dit afin que nous ayons un compte rendu exact de vos opinions pour produire notre rapport. Mon assistant prendra aussi des notes pour m'aider dans cette tâche.

Est-ce que vous êtes d'accord pour participer à la discussion ?

Quelqu'un a-t-il des questions ?

THÈME 1 : PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS Et IDENTIFICATION DES OSC (10 minutes)

- Quel est le nom de votre OSC ?
- En quelle année votre OSC a été créée ?
- De quelle nature est votre OSC ? (Syndicat, organisation professionnelle, association, etc.)
- Quels sont les documents d'existence dont dispose l'OSC ?

- Quels sont vos domaines d'action (Changements Climatiques ; érosion côtière, aire protégée ou autres) ;
- Quelle est la portée de vos actions (local, national, international) ? (**Relancer sur les actions inscrites dans les textes et les actions concrètes de l'OSC**)

THÈME 2 : EROSION CÔTIÈRE DANS LA LOCALITÉ

C) État des lieux

12. Quel est l'état ou situation de l'érosion côtière dans votre localité ? (**Relancer sur l'intensité, l'avancée de la mer etc.**)
13. Quelles sont les causes de l'érosion côtière selon vous ? (**Explorer : les causes liées aux activités de l'homme, les acteurs responsables, les causes naturelles, croyances, mythes etc.**)
14. Quelles sont les conséquences de l'érosion côtière dans votre localité ? (**Explorer : les conséquences sur l'agriculture, activités économiques, sur l'habitat, les relations sociales dans le village, conséquences culturelles : lieux de cultes, cimetières, forêts sacrées, rivières, les populations les plus vulnérables/exposées : enfants, femmes, handicapés, pêcheurs etc.**)

B- Les normes de gestion (accès, usage, exploitation) des espaces côtiers

21. A qui appartiennent les plages/bordure de mers dans votre localité ?
22. Qui peut accéder aux plages/bordure de mers selon les coutumes locales localité ? (**Explorer : hommes, femmes, jeunes, enfants, autochtones, allochtones, allogènes**)
Donner des justifications.
23. Comment on accède aux plages/bordure de mers dans votre localité ? (**Explorer les moyens d'accès : vente, location, don, héritage etc.**)
24. Qui peut hériter la terre (plage/bordure des mers) selon les coutumes locales d? (Enfants, garçon uniquement, femme uniquement ou tous ? Pourquoi
25. Comment sont prises les décisions dans les communautés (chef du village, roi, chef religieux, un conseil) concernant la lutte contre l'érosion côtière ?
26. Comment jugez-vous le rôle de la femme dans les communautés concernant la lutte contre l'érosion côtière ?

THÈME 3 : MÉCANISMES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE

G) Actions de lutte contre l'érosion côtière dans la localité

4. Quelles sont les actions menées dans votre localité pour la lutte contre l'érosion ? (**Relancer sur les actions des communautés, les actions de l'État, des collectivités décentralisées, des Partenaires techniques et financiers**)
 - f) *Les actions de l'État*
 - g) *Les actions des communautés*

- h) *Les actions des collectivités décentralisées,*
 - i) *Des Partenaires techniques et financiers*
 - j) *ONG International*
5. Que pensez-vous des actions concrètes de lutte contre l'érosion ? (**Relancer sur la pertinence, la méthodologie de mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité**)
 6. Que pensez-vous de la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (**Relancer sur les actions de chaque acteur : Etat, communautés, collectivités décentralisées, partenaires techniques et financiers, ONG internationale**)

H) Actions des OSC en matière de lutte contre l'érosion côtière dans la localité

4. Quelles sont les actions de votre organisation dans la lutte contre l'érosion ?
5. Comment jugez-vous l'impact ou l'effet de vos actions sur les comportements des populations en matière de lutte contre l'érosion ?
6. Pouvez-vous nous parler d'un ou des projets que votre structure a mené en matière lutte contre l'érosion ?
 - g) *Qui était le bailleur ?*
 - h) *Quel était l'objectif ?*
 - i) *Comment le projet a été conçu, exécuté, suivi et évalué ?*
 - j) *Qui sont les acteurs qui ont été impliqués (les populations, leaders communautaires, femmes, jeunes, entreprises, autorités administratives, ONG locales, internationales etc.)*
 - k) *Quels ont été les résultats ou acquis au niveau local, national ?*
 - l) *Quelles sont les difficultés et les contraintes rencontrées (explorer les difficulté relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination ?)*

I) Implication de la communauté dans les actions des OSC

16. Que pensez-vous de l'implication des communautés dans la lutte contre l'érosion ?
17. De quelle manière la communauté ou la population est -elle impliquée dans vos actions de lutte contre l'érosion ? (**Relancer sur la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du projet**)
18. De quelle manière les femmes sont -elles impliquées dans vos actions de lutte contre l'érosion ?
19. De quelle manière les jeunes sont -ils impliqués dans vos actions de lutte contre l'érosion ?
20. De quelle manière les personnes en situation de handicap sont -elles impliquées dans vos actions de lutte contre l'érosion ?

J) Mécanismes d'influence des OSC

8. Que fait votre organisation pour que des décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière soient prises ?

- c) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but d'influencer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière qui ont abouti ? (Relancer sur des recommandations, plaidoyers etc.)*
- d) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but d'influencer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière qui n'ont pas abouti ? (Relancer sur des recommandations, plaidoyers etc.)*
9. Que fait votre organisation dans le suivi et pour l'application des décisions dans les domaines de l'érosion côtière ? (**Préciser des textes de loi, décisions, convention etc.**)
- c) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but de suivre et de faire appliquer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière qui ont abouti ?*
- d) *Pouvez-vous nous expliquer des cas d'actions menées dans le but de suivre et de faire appliquer les décisions en matière de lutte contre l'érosion côtière qui n'ont pas abouti ?*
10. Comment jugez-vous votre capacité à influencer la décision politique en matière de lutte contre l'érosion côtière (**Evaluer la capacité sur une échelle de Likert : 1-très élevé, 2-élevé, 3-neutre, 4-faible, 5-très faible**)
11. Quelles sont selon vous, vos forces, faiblesses en matière de protection des aires protégées ?
12. Comment jugez-vous votre capacité à influencer le suivi et l'application des décisions dans les domaines de l'érosion côtière ? (**Evaluer la capacité sur une échelle de Likert : 1-très élevé, 2-élevé, 3-neutre, 4-faible, 5-très faible**)
13. Qui sont les entités (personnes physiques ou morales, OSC, décideurs) susceptibles d'influencer la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (Positivement ou négativement)
14. Quels sont les différents types d'arrangements (compromis) : informels / traditionnels / religieux concernant la lutte contre l'érosion côtière ? (**Relancer sur les compris arrangés par les actions des OSC**)

K) Relations entre acteurs de la lutte contre l'érosion côtière

9. Que pensez-vous de la coordination/ collaboration entre les différents acteurs de la lutte contre l'érosion côtière ? (Explorer : concurrence, compétition, conflits etc.) **Donner des éléments de justifications ?**
10. Que pensez-vous de vos relations avec l'État et les structures publiques ? **Donner des éléments de justifications ?**
11. Que pensez-vous de vos relations avec les ONG internationales ?
12. Que pensez-vous de vos relations avec les autres ONG au niveau local et national ?

L) Moyens et ressources des OSC

8. Quels sont les moyens et les ressources (financières, techniques, humaines, formations.) dont vous disposez pour la lutte contre l'érosion côtière ?

9. D'où proviennent ces moyens et ces ressources ?
10. Que pensez-vous de ces moyens et ressources financières, techniques, humaines, de formation ? (Relancer sur la qualité et la quantité)

THEME 4 : CONTRAINTES ET DIFFICULTES (DEFIS) LIEES A LA LUTTE CONTRE L'EROSION COTIERE ET LA GESTION DES AIRES PROTEGEES DANS LA LOCALITE

Quels sont, selon vous, les facteurs limitant la lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer les difficultés relationnelle- financière - socioculturelle – religieuse- conflit d'intérêt- problème de pouvoir de pouvoir- abus orienté vers le genre-discrimination*).

THEME 5 : ATTENTES ET SUGGESTIONS POUR LA LUTTE CONTRE L'EROSION COTIERE

16. A votre avis, qui sont les acteurs susceptibles de favoriser la lutte contre l'érosion dans votre localité ? (*L'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)
17. Que suggérez-vous comme actions de lutter contre l'érosion côtière dans votre localité ? (*Explorer les actions au niveau de l'Etat, les collectivités, OSC, des leaders communautaires, des populations etc.*)
18. Quels sont selon vous, les moyens et ressources dont les OSC ont besoin pour favoriser la lutte contre l'érosion côtière ? Pourquoi ?
19. Quelles sont les conditions (politiques, juridiques, institutionnelles etc.) pour accroître l'influence des OSC sur la décision politique en matière de lutte contre l'érosion côtière ?
20. Quels sont les avantages et les défis de chaque action proposée ?

ANNEXE B : LES ACTIVITES EN IMAGE



Photo 1 : Formation des enquêteurs à l'Université Félix Houphouët Boigny, Samedi 04 septembre 2021



Photo 2 : Photos de famille après la formation Samedi 04 septembre 2021



Photo 3 : Remise de kit de voyage aux enquêteurs Samedi 11 septembre 2021



Photo 4 : Message porté par les enquêteurs sur le terrain



Photo 5 : Focus group avec les OCS à Man



Photo 6 : 2ème séance au village de Biélé (21 km) de Man sur Axe de Biankouman



Photo 7 : Focus group avec les femmes de Biélé (Man)



Photo 8 : Focus group avec les femmes autochtones du village Gnakoreadji Soubré



Photo 9 : Focus group avec les femmes de Belleville Derrière-rails



Photo 10 : Focus group avec les hommes d'abobo Belleville (Abobo derrière-rails)



Photo 11 : Photo de famille après les « *focus groups* » avec les hommes, Abobo Belleville



Photo 12 : Un champ de cacao inondé par l'eau (Fresco)



Photo 13 : Entretien individuel avec le chef du village de (Fresco)



Photo 14 : Localités impactées par l'érosion côtière : un cimetière délocalisé à Lahou-Kpanda



Photo 15 : Focus group avec les hommes autochtones du village Klou/San Pedro. Ces villageois ont dû quitter la terre de leur ancêtre en 1998 à cause de l'avancée de la mer.



Photo 16 : Entretien individuel avec le président d'une ONG appelée Bâtissons des Ecoles pour le Développement en Milieu Rural (BEDEMIR) à Soubré



Photo 17 : Entretien individuel avec les opérateurs économiques impactés par l'érosion côtière (Grand-Bassam)



Photo 18 : Focus group avec les OSC de Grand-Bassam



Photo 19 : Photo de famille après les entretiens individuels avec les opérateurs économiques impactés par l'érosion côtière à Grand-Bassam



Photo 20 : Après l'entretien individuel avec le Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques



Photo 21 : Focus group avec les hommes autochtones du village Bognonzra (Bouaflé)



Photo 22 : Focus group avec les femmes du village Gobazra (Bouaflé)